

# La Revue du

# Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Juin 2022 - N°271



## DOSSIERS

Gestion de l'eau  
Bilan de la Covid  
Transport aérien

## RETROUVEZ LES PAGES

Nominations  
Missions  
Élections

#mission water



## **L'eau est précieuse. Redonnons-lui la valeur qu'elle mérite.**

Acteur historique de l'eau et de ses services essentiels, le groupe Saur œuvre à la protection et à la préservation de la ressource en eau partout dans le monde. L'eau, condition préalable à toute forme de vie, est au cœur de notre existence, et mérite que l'on y consacre nos meilleurs efforts. À l'heure où les défis de la transition écologique sont au cœur des problématiques de nos sociétés, Saur réaffirme ses engagements pour agir, militer et fédérer tous les acteurs pour un monde plus sûr, en faveur des générations futures.

[www.saur.com](http://www.saur.com)



**saur**

**Éditeur**

**François-Xavier d'Aillières**  
Tél. 01 55 62 68 75  
fxdaillieres@trombinoscope.com

**DOCUMENTALISTES**

**Isabelle Hay**  
ihay@trombinoscope.com  
**Sylvain Ragot**  
sragot@trombinoscope.com

**REDACTION**

**Marjolaine Koch**  
mkoch@trombinoscope.com  
**Stéphanie Fontaine**  
sfontaine@trombinoscope.com

**PUBLICITÉ**

**Directeur de clientèle**  
**Delphine Léguillon**  
Tél. 01 55 62 68 77  
dleguillon@trombinoscope.com

**MAQUETTE**

**Tim Shepherd**  
**John Levers**  
**Matthew Tittley**  
**Max Dubiel**

**ABONNEMENT**

Abonnement 1 an Tome I, Tome II  
et Revue : 445 euros H.T.  
Tél. 03 27 56 38 77  
Fax 03 27 61 22 52  
trombinoscope@propublic.fr

**LE TROMBINOSCOPE**

SAS au capital de 37.000 euros  
504 867 789 RCS Nanterre  
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope  
Tour Voltaire  
1 place des Degrés  
CS 80235 Puteaux  
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution  
ISSN 2266 5587

**IMPRESSION**  
Printcorp

**CONCEPTION ORIGINALE**  
Antonello Sticca

# Édito

## Le cas zéro

**L**a nation a du génie. Pas la peine de changer le mode de scrutin et de lui offrir la proportionnelle pour qu'elle mette l'Assemblée nationale en phase avec son humeur politique. Les élections législatives de juin 2022 s'affirment comme une extraordinaire reprise en main de la représentation nationale par les électeurs, au détriment des jeux d'appareil. D'un même coup d'isoloir, les Français ont repoussé l'exigence de majorité absolue d'Emmanuel Macron et le rêve de Matignon de Jean-Luc Mélenchon. Ils n'ont pas désigné une chambre introuvable, mais une chambre improbable. Alternant depuis 1958 des phases de présidentialisme intense avec des parenthèses de parlementarisme total en cohabitation, la Ve République vient de se réinventer, sous la forme d'un régime de troisième type.

Mais c'est quand la France paraît ingouvernable qu'il est passionnant de la gouverner. Peu expérimentée en vie parlementaire, la Première ministre va devoir prouver que son talent supposé de négociatrice dépasse le cadre des réunions syndicales et peut résoudre la quadrature du cercle. Trois scénarios s'ouvrent devant Emmanuel Macron, stratège en chef dont Elisabeth Borne est l'officier de liaison.

Premier scénario : le KO. Le président de la République se replie sur l'Élysée, se réfugie dans la politique internationale, laisse le Parlement s'enflammer et le Gouvernement s'enliser. Dans quelques mois, la paralysie des institutions l'obligera à dissoudre l'Assemblée, au risque cette fois d'une cohabitation.

Deuxième scénario : « le chaos ». L'exécutif tente d'imposer ses vues par la ruse et par la force, il braque les oppositions et les met au défi de la motion de censure... qui finit par advenir, provoquant la chute du Gouvernement et la dissolution.

Troisième scénario : « le cas 0 », ou « cas zéro », c'est-à-dire l'invention d'une nouvelle gouvernance. Moins de lois, impossibles à faire voter ; plus de décrets, au plus près de la vie quotidienne des Français ; beaucoup plus de démocratie directe. C'est avec les citoyens, consultés par référendum ou réunis dans des conventions ad hoc, qu'Emmanuel Macron pourra moderniser le pays et sauver son quinquennat.



Ayant promis une « nouvelle méthode », le président de la République est obligé de l'inventer, pour l'intérêt supérieur de la Nation et pour le sien. Si le blocage du jeu politique aboutit au triomphe du consensus, à une démocratie de la « co-construction » législative, ce quinquennat sera un modèle. Si cela tourne au pugilat général, le double mandat Macron restera dans l'Histoire comme la décennie du gâchis. ●

### Christophe Barbier

Éditorialiste pour BFMTV, Franc-Tireur, Radio J et Actu J

# Votez pour le CRM européen le plus flexible : Efficacy



**Cédric Pierrard**  
CEO Efficacy

## Que veut dire CRM ?

Aussi appelée GRC, on parle de gestion de la relation citoyen / usager / client. Autrement dit une notion qui englobe toutes les solutions mises en œuvre par un établissement public ou privé pour créer et entretenir une relation bénéfique avec ses contacts, ses usagers, ses tiers.

« Aujourd'hui, les défis sont multiples et les challenges de taille en matière de relation usager. Notamment car elle est plus directe, bidirectionnelle et personnalisée. L'enjeu est de proposer une expérience unique ! » explique Cédric Pierrard, CEO du groupe Efficacy.

## Pourquoi choisir de s'équiper d'un CRM européen ?

La sécurité et la confidentialité des données est essentielle, il existe des éditeurs qui hébergent en France, Efficacy a fait partie des premiers à en faire profiter ses clients.

Toutes vos données seront hébergées en France, en conformité avec le RGPD. Vous serez également parfaitement accompagné au-delà des frontières de notre pays si cela correspond à vos objectifs.

Vous bénéficierez de toutes les fonctionnalités nécessaires à la gestion d'une structure qu'elle soit publique ou privée.

Un projet CRM est un grand projet à la fois informatique et humain, avec Efficacy vous ne serez pas un numéro !

Les clients d'Efficacy apprécient la proximité des équipes à Paris, Lyon et Toulouse. La dimension humaine est au cœur des décisions, 330 000 utilisateurs sont accompagnés chaque jour. Alors avec le CRM Efficacy, vos équipes gagneront en efficacité.

Les nombreux témoignages d'acteurs dans le secteur public et privé soulignent les bénéfices d'avoir une vision 360° de leurs contacts. En centralisant

**Le partenaire européen**

- ✔ Vos données hébergées en France
- ✔ Centralisez vos informations
- ✔ Valorisez vos données

Le graphique illustre les avantages du CRM européen d'Efficacy. Il présente le logo Efficacy, une liste de trois points clés : 'Vos données hébergées en France', 'Centralisez vos informations' et 'Valorisez vos données'. En dessous, une illustration montre un homme et une femme interagissant avec un ordinateur. L'écran affiche 'RGPD' et un cadenas vert, symbolisant la sécurité des données. À gauche, un drapeau européen est visible.

l'information, le suivi des dossiers est facilité et cela fluidifie les process et les interactions entre les collaborateurs et les tiers.

Efficacy équipe des CCI, le musée du Louvre, la RATP, La Redoute, Carrefour banque et assurance, BNP Paribas Securities Services, Crédit du Nord, Prévoté, Bert & You, OCTIME, INPI, ANSM, le CNRS, et bien d'autres.

Optez pour une solution flexible, ouverte, collaborative, disponible en mode SaaS ou on-premise. Exigez plus, payez moins !

## La Région Ile-de-France utilise Efficacy CRM : retour d'expérience

Le CRM comme référentiel citoyen « L'homogénéisation des bases de données était un gros enjeu pour la Région car les contacts étaient, jusque-là, dans plusieurs fichiers Excel. Désormais, grâce au CRM, l'ensemble des contacts sont réunis dans un seul et même logiciel. L'outil de recherche permet de retrouver n'importe quel contact dans la base de données CRM. Pour une personne morale sont listées toutes les informations administratives. Et pour une personne physique, on retrouve facilement toutes les données qui la concernent et qu'elle accepte de partager avec la Région » explique Stéphanie Charpy, Chef de projet CRM à la Région Ile-de-France.

Des campagnes marketing plus ciblées « Le premier événement géré grâce au CRM était la COP 2020, et ce fut une belle réussite. La gestion des participants était intégralement supportée par la solution. »

## L'outil idéal pour uniformiser les données et les processus

Le déploiement de la solution est un projet phare pour la Région car « Le CRM n'est pas vraiment dans les habitudes de la fonction publique, donc il a fallu en expliquer les bénéfices, impliquer les agents et les aider à se projeter » raconte Stéphanie Charpy.

Et Magali Midelet, Chef de projet à la DSI, de conclure : « C'est un gain de temps, une simplification, une fluidification dans la manière de travailler des agents ».



# Sommaire

Jun 2022

4

## Interview

### Mathieu Plane

Directeur adjoint - département  
Analyse et prévision de l'OFCE  
« On est vraiment en terrain  
explosif » !



## 7 La gestion de l'eau

**8** Pour un nouvel acte fort de décentralisation de la politique de l'eau.

*Alain ROUSSET*

**9** La France doit préserver son or bleu en qualité et en quantité

*Guillaume CHEVROLLIER*

**10** La gestion de l'eau, un défi pour demain à traiter aujourd'hui.

*Frédéric MARCHAND*

**11** La gestion de l'eau doit rester au service de tous les Français !

*Pierre-Jean VERZELEN*

**12** Pour la construction d'un rapport à l'eau plus responsable et durable.

*Angèle PRÉVILLE*

**13** Gestion de « l'or bleu », enjeu majeur du XXIème siècle !

*Françoise DUMONT*

**14** Politiques de l'eau : améliorer l'efficacité, la lisibilité, avec des financements équitables.

*Hervé GILLÉ*

**15** Pour une bonne gestion de l'eau, il faut un cadre législatif précis et robuste, à l'abri des lobbys !

*Benoît BITEAU*

**16** La régie de l'eau, un engagement responsable et durable pour Bordeaux Métropole.

*Alain ANZIANI*

## 17 Bilan de la Covid

**18** La Covid-19 n'a fait que révéler et accentuer les faiblesses de notre système de santé.

*Catherine DEROCHE*

**19** Les maires face à l'impact de la crise sanitaire sur le système de santé français.

*Philippe LAURENT*

**20** Tirer les conséquences de la crise actuelle, pour se préparer mieux à celle à venir.

*Sonia de LA PROVÔTÉ*

**22** Solidarité nationale, missions locales.

*Emmanuel CAPUS*

**23** La situation et l'action des missions locales dans le contexte de la crise sanitaire.

*Sophie TAILLÉ-POLIAN*

**24** La crise sanitaire ne fait que mettre en exergue la crise profonde de l'hôpital.

*Chantal DESEYNE*

**25** La crise sanitaire : un impact réel sur la santé mentale des Français.

*Victoire JASMIN*

**26** Plateforme pour les malades chroniques de la Covid-19 : mettre fin à l'errance médicale.

*Colette MÉLOT*

## 27 Transport aérien

**28** Transport aérien : redécollage en cours ?

*Dominique RIQUET*

**30** L'aviation en plein jet lag.

*Leila CHAIBI*

**31** Entre décarbonation et désenclavement, les défis de l'aérien sont multiples.

*Philippe TABAROT*

**32** Nuisances aériennes : un impossible équilibre ?

*Jean-Raymond HUGONET*

## 33 Missions, Nominations, Élections

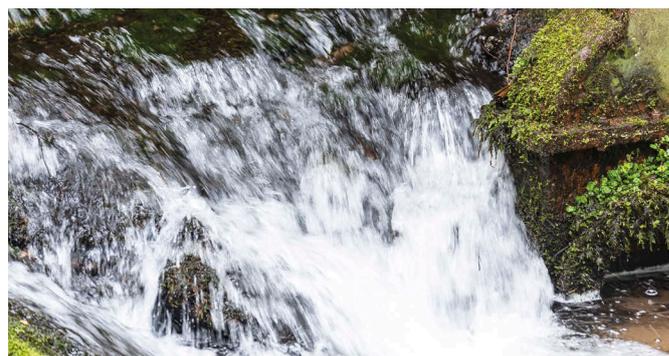
**34** Présidence de la République, Gouvernement

**45** Parlement

**50** Corps d'État

**51** Conseils régionaux et départementaux, communes et préfetures

**54** Autres Mouvements



# MATHIEU PLANE

Directeur adjoint du département Analyse et Prévision de l'OFCE

## « ON EST VRAIMENT EN TERRAIN EXPLOSIF » !

Les dernières prévisions de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le centre de recherche en économie de Sciences Po, ne prêtent pas vraiment à l'optimisme. Après le Covid, la guerre en Ukraine provoque des chocs macroéconomiques de grande ampleur.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

**D**ébut 2022, l'espoir était de mise, après une croissance à 7 % en 2021. Puis, patatras... Sommes-nous au bord du gouffre ?

Le changement a en effet été brutal ! Globalement la crise Covid, avec la politique du quoi qu'il en coûte, qui a largement dépassé le seul cas français, a plutôt été bien gérée d'un point de vue économique. En mettant les économies sous cloche, elles ont été préservées, et la reprise a été rapide et forte, d'où quelques tensions en matière d'approvisionnement. Malgré un début d'inflation, l'optimisme régnait.

### Le déclenchement de la guerre en Ukraine a tout remis en question ?

La guerre... et la vague Omicron. Les stratégies différentes, et notamment la politique Covid de la Chine, face à ce rebond, ont durci les problèmes d'approvisionnement qu'on pensait transitoires. Puis, avec le conflit déclenché par la Russie, les prix de l'énergie ont flambé. Et là aussi, ces hausses risquent de ne pas être seulement provisoires, ce qui est un vrai problème. La guerre perturbe la fourniture d'autres matières premières, et l'incertitude qu'elle crée est de toute façon très mauvaise en matière économique.

### A-t-on chiffré son impact ?

Les ordres de grandeur sont importants : ces tensions géopolitiques, c'est un demi-point de PIB perdu cette année, la rupture des chaînes d'approvisionnement, c'est -0,3, l'augmentation des prix de l'énergie -1,3...

### Des mesures de soutien contrebalançant tout de même ces pertes...

En effet. Le bouclier tarifaire ou la remise de 15 centimes le litre à chaque plein, cela permet de préserver 0,8 point de PIB. En cumul, quand on y additionne l'impact d'Omicron et la remontée des taux, on passe d'un scénario à 4 % de croissance, chiffré à l'automne 2021, à celui de 2,4 %, que l'on a réalisé en juin à l'OFCE. Cela change tout ! Surtout qu'il est difficile de prévoir et d'évaluer les éventuels futurs rebonds épidémiques, avec de potentiels nouveaux impacts sur l'approvisionnement et le tourisme.

### Doit-on s'attendre à une récession, vu la chute aussi de la consommation ?

Le premier trimestre a été catastrophique, avec une consommation en recul de 1,5 %. En dehors de 2020, cela n'était jamais arrivé depuis 1950. La particularité, c'est que les Français se sont montrés extrêmement prudents. Ils n'ont pas puisé dans leur épargne, alors même qu'ils ont accumulé 170 milliards d'euros depuis le début de la crise. On aura donc une croissance très molle. C'est certes inquiétant, mais on ne sera probablement pas en récession. En revanche, on ne rattrape pas le retard

d'activité accumulé depuis le début de la crise Covid.

### La majorité très fragile obtenue à l'Assemblée nationale par le clan présidentiel peut-elle aggraver la situation ?

Ça rajoute quelque part de l'incertitude. Le pays est de toute façon très clivé, mais le risque social est encore plus élevé dans ce contexte politique, surtout dans l'environnement économique actuel.



### Des réformes sont-elles encore envisageables ?

Mener des réformes dans un climat incertain, c'est toujours compliqué. La priorité paraît d'essayer d'amortir les chocs plutôt que d'en créer, donc ça dépend des réformes dont on parle. La loi relative au pouvoir d'achat attendue cet été paraît s'imposer. Cette question a quand même été primordiale lors de la campagne présidentielle.

### Vos travaux ont pourtant montré que le pouvoir d'achat s'était amélioré sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron...

De manière assez significative, oui, il a progressé de l'ordre de 0,9 % en moyenne chaque année, ce qui est bien mieux que ce que l'on avait connu durant les dix années précédentes. Maintenant, en 2022, il va chuter ! Et en plus, les évolutions sont très inégalitaires, puisqu'elles dépendent de l'exposition au choc énergétique. Malgré les mesures de soutien, selon nos calculs, c'est 100 euros en plus par mois et par ménage consacrés à l'énergie actuellement... en moyenne ! C'est un

**« C'est un choc XXL sur le pouvoir d'achat (...), sans commune mesure avec la hausse de la taxe carbone qui a déclenché le mouvement des Gilets jaunes en 2018 »**

choc XXL sur le pouvoir d'achat qui impacte plus les classes moyennes et les plus modestes qui vivent en zone périurbaine ou rurale, sans commune mesure avec la hausse de la taxe carbone qui a déclenché le mouvement des Gilets jaunes en 2018. On est vraiment en terrain explosif ! Alors même qu'on est le pays européen où l'inflation est la plus contenue par rapport à nos voisins.

### Selon Bruno Le Maire, l'inflation va perdurer jusqu'à la fin 2023. Que faut-il en penser ?

Cela suppose de toute façon une stabilité des prix de l'énergie à un niveau élevé, puisqu'il faut rappeler que l'inflation provient de la variation des prix - son ralentissement ne veut donc pas dire que les prix baissent. On ne s'attend en tout cas pas à tomber dans une spirale inflationniste, notamment parce qu'on ne prévoit pas une hausse des salaires équivalente, qu'on estime à 3,6 % en 2022, pour une inflation moyenne à 4,9 %. De ce fait, ce sont surtout les salariés - au-dessus du SMIC, celui-ci étant indexé à l'inflation - qui encaissent ce choc inflationniste.

### A vous écouter, la réforme des retraites, en tout cas, ce n'est vraiment pas pour maintenant !

Tant que l'économie n'est pas un peu stabilisée, tant qu'on n'a pas des perspectives économiques plus claires, et alors qu'il n'y a pas, semble-t-il, de consensus autour de cette réforme, elle paraît difficile à mener. Ce serait prendre le risque actuellement de rajouter un choc aux chocs que l'on a déjà à affronter.

### Compte tenu des équilibres budgétaires, n'est-elle pas inéluctable ?

De nouvelles projections de la population active doivent être publiées par l'INSEE. Pour bien considérer les besoins de financement et à quel horizon, il semble de toute façon important d'attendre ces nouveaux ratios économiques et démographiques, ainsi que le rapport du Conseil d'orientation des retraites en septembre, ce qui permettra de poser un nouveau diagnostic post-Covid, avant de se prononcer. Tout dépend aussi des trajectoires macro-économiques, de l'évolution des gains de productivité, du retour au plein-emploi...

### Car le retour au plein-emploi reste d'actualité ?

Malgré la crise Covid, quand on regarde les courbes, le taux de chômage a effectivement baissé de manière significative, et si les tendances se poursuivent, fin 2027, on pourrait être proche de 5 %...

### Mais ces tendances demeurent-elles plausibles ?

C'est sûr qu'avec le ralentissement de la croissance - premier vecteur de création d'emplois - et le contexte actuel, le retour au plein-emploi ne sera pas mécanique. De plus, avec la remontée des taux qui va contraindre les possibilités de manœuvres budgétaires, ça ne va pas être simple ! Il est à noter que ce retour éventuel au plein-emploi n'est pas complètement à décorrélérer d'une potentielle réforme des retraites. Car avec le recul de l'âge légal, la durée d'activité des seniors serait prolongée, et de façon assez mécanique, les entreprises auraient alors à moins embaucher de jeunes ou d'autres catégories pour produire la même chose. Il faudrait donc suffisamment de créations d'emplois pour absorber ce prolongement d'activité. Tout dépend de l'ambition de la réforme et la vitesse de report de l'âge légal.

### Pour l'heure, on peut au moins se réjouir du dynamisme du marché du travail...

Tout à fait. A ceci près que dans le secteur privé, pour un niveau d'activité actuel semblable à celui de fin 2019, on a besoin de plus de main d'œuvre - environ 650 000 emplois, soit 3 %, en plus -, ce qui signifie une baisse de productivité. Les bons chiffres du chômage proviennent aussi de là.

**« La situation est vraiment complexe, surtout qu'avec la persistance de la crise, il va falloir se résoudre à renoncer aux mesures d'urgence pour en adopter des plus ciblées et plus durables »**

Mais ces pertes de productivité peuvent poser un problème de compétitivité à terme, et si les entreprises cherchent à récupérer leur productivité, cela veut dire aussi qu'il y aura peu de créations d'emplois, voire pas du tout. La situation est vraiment complexe, surtout qu'avec la persistance de la crise, il va falloir se résoudre à renoncer aux mesures d'urgence pour en adopter des plus ciblées et plus durables de façon à réduire la voilure budgétaire. ●

L'information professionnelle du monde politique

## POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE



Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.  
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

[www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com)

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52 - [trombinoscope@propublic.fr](mailto:trombinoscope@propublic.fr)

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2022/2023** (Tome I National + Tome II Régional)\* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site [www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com) au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). \* parution à l'automne 2022

M.  Mme.

NOM / Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise ou Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque  Mandat  Carte bancaire Visa / Mastercard

No \_\_\_\_\_

Validité \_\_\_\_\_

Cryptogramme \_\_\_\_\_ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## LA GESTION DE L'EAU : UNE TÂCHE IMMENSE, GLOBALE, AUX ENJEUX MAJEURS

**R**essource précieuse par excellence, l'eau est un bien commun vital, dont les pénuries se font de plus en plus ressentir. Y compris en France... Avec le changement climatique, les épisodes de sécheresse sont en effet plus fréquents et plus tôt dans l'année. On l'a encore vécu en mai avec une vague de chaleur particulièrement importante et des températures largement supérieures aux normales saisonnières, mettant à mal les nappes phréatiques. Début juin, déjà trente départements étaient placés en situation d'alerte sécheresse, voire de crise, avec des arrêtés limitant certains usages de l'eau, et quatorze autres en situation de vigilance.

Dans un tel contexte, la gestion de l'eau se doit d'être naturellement optimale. On parle-là de la préservation ou de l'amélioration de sa qualité, l'administration des stocks disponibles, leur distribution, leur utilisation, et notamment la répartition des ressources en fonction des usages, en passant par le retraitement des eaux usées et la lutte contre la pollution... entre autres ! La tâche est non seulement monumentale mais aussi globale, et il importe de ne pas envisager isolément les questions y afférant, c'est pourquoi l'on parle de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

En France, cette gestion est décentralisée au niveau des grands bassins correspondants, pour faire simple, aux grands fleuves - la Seine, la Loire, la Garonne, le Rhône, le Rhin - auxquels s'ajoutent les rivières du nord du pays, la Corse, et les cinq bassins d'Outre-mer - Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte. Puis, les Comités de bassin et Préfets coordonnateurs de bassin orchestrent les actions à engager, les Agences de l'eau collectent les redevances sur le principe du pollueur-payeur et de l'utilisateur-payeur. Le tout s'inscrit, au niveau national, dans une planification et une programmation pluriannuelle, avec les Schémas Directeurs de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et, au niveau européen, dans la Directive-Cadre sur l'eau (DCE) de 2000, qui définit la notion de « bon état des eaux », vers lequel doivent tendre tous les États membres de l'Union européenne. Car l'eau « n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel », rappelle en préambule la DCE.

*Stéphanie Fontaine*



# POUR UN NOUVEL ACTE FORT DE DÉCENTRALISATION DE LA POLITIQUE DE L'EAU

**Alain ROUSSET**

- ▶ Président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- ▶ Président du Comité de Bassin Adour-Garonne



**L**a France a longtemps été pionnière en matière de gestion de l'eau, avec son approche par grand bassin versant qui a inspiré le cadre européen ainsi que de nombreux États. Ce choix s'est révélé porteur : ainsi, le dialogue entre les différentes catégories d'usagers se conduit depuis 1964 au sein des comités de bassin. Ce sont des lieux de démocratie locale où les enjeux de l'eau sont débattus et négociés entre acteurs économiques, associatifs et élus. Les instances décentralisées, que ce soient les Commissions Locales de l'Eau (CLE) ou les comités de bassin, parviennent à adopter des documents de planification qui dépassent les clivages internes. Mais ce modèle arrive à ses limites à l'heure où la menace climatique se précise.

Fin février 2022, le GIEC a identifié dans sa dernière publication deux risques majeurs directement liés à la ressource en eau : la perte de cultures agricoles due aux sécheresses et les pénuries d'eau qui interviendront sur les territoires où la consommation deviendra supérieure à la ressource. Face à cela, je suis convaincu qu'il faut une réponse à la hauteur de l'enjeu.

Il faut tout d'abord gagner en agilité. Tout le monde agit sur tout, la complexité administrative devient paralysante. Posons les responsabilités clairement. Refondons un nouvel acte fort de décentralisation, en donnant aux collectivités plus de responsabilités

dans la politique de l'eau, notamment en matière de coordination de l'action. Faisons-le à une échelle hydrographique toutefois, car notre force est bien d'avoir réussi à dépasser l'échelle administrative pour penser l'action à une échelle cohérente entre l'amont et l'aval.

Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sont les bonnes échelles où organiser les initiatives des collectivités. Quant aux agences de l'eau, elles sont le bras armé de la politique de l'eau. Elles font preuve de souplesse et de réactivité. Renforçons-les dans leurs missions et leur périmètre, allons même plus loin dans l'appropriation de l'outil Agence en confiant aux collectivités le pilotage de leur conseil d'administration. Ce serait un vrai signal de confiance, cohérent avec des compétences accrues à donner par ailleurs aux collectivités dans la gestion de l'eau.

Les comités de bassin doivent être en capacité de poser un vrai débat politique sur les enjeux majeurs de la politique de l'eau, et de sortir par le haut des conflits parfois violents que nous observons.

**« Il faut tout d'abord gagner en agilité. Tout le monde agit sur tout, la complexité administrative devient paralysante »**

J'y suis confronté en tant que Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et en tant que président de Comité de bassin Adour-Garonne, par exemple sur la question des réserves de substitution pour l'irrigation. Je suis intimement convaincu que la seule manière de résoudre ces enjeux est de poser des principes d'action partagés au sein d'instances légitimes dans le domaine de l'eau.

Nos Comités de bassin sont capables d'emporter ce type d'accord politique sous le pilotage d'élus, ils l'ont déjà prouvé. Leur rôle et celui des CLE vont être de plus en plus incontournables pour

traiter les tensions liées au changement climatique. Il leur faut pour cela des prérogatives renforcées, mais aussi un allongement de la portée des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), sur des cycles de 10 ans au lieu de 6.

Nous n'avons pas beaucoup de temps pour nous préparer aux changements massifs que va connaître notre environnement, et qui ont largement commencé. Ce sujet mérite un vrai débat parlementaire. Nous avons besoin, rapidement, d'une nouvelle grande loi qui porte une logique décentralisée comme l'a fait la loi de 1964, et qui organise la subsidiarité nécessaire aux territoires, sans tomber dans l'écueil de vouloir tout décrire et finalement tout corseter. C'est ainsi que nous nous donnerons les véritables moyens d'agir. ●



# LA FRANCE DOIT PRÉSERVER SON OR BLEU EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ

**Guillaume CHEVROLLIER**

- ▶ Sénateur LR de la Mayenne
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre du Comité national de l'eau



**S**elon un rapport de l'Organisation des Nations Unies rendu dans le cadre de la COP15 contre la désertification, 2,3 milliards d'individus devraient être confrontés au stress hydrique en 2022. En 2050, l'ONU prévoit qu'entre 4,8 et 5,7 milliards de personnes vivront dans un territoire déficitaire en eau sur une période d'au moins un mois par an.

La France, comme d'autres pays dans le monde, n'est et ne sera pas épargnée par l'aggravation des épisodes de sécheresse. Entre septembre 2021 et avril 2022, notre pays a enregistré un déficit de précipitations de 20 % ne permettant pas aux nappes souterraines de se remplir.

Fin mai, déjà 24 départements étaient placés en alerte renforcée sécheresse en raison des températures anormalement élevées. La Mayenne fait d'ailleurs partie des départements classés en alerte sécheresse pour cet été.

Ces épisodes de pénurie d'eau ont évidemment des conséquences absolument dramatiques au niveau national. C'est tout particulièrement le cas pour notre modèle agricole qui doit s'adapter à marche forcée aux nouveaux défis climatiques, alternant entre épisodes de sécheresse et violents orages ravageant les cultures comme ce fut le cas récemment encore en Mayenne. Mais les particuliers et les entreprises ne doivent pas être oubliés : ils sont eux aussi impactés par les restrictions d'eau dues à la sécheresse ou à sa mauvaise qualité.

Il y a urgence. L'augmentation des températures et la réduction des débits d'eau entraînent des phénomènes inédits de pollution via des phénomènes d'eutrophisation et le développement de cyanobactéries dégradant la potabilité de l'eau. La gestion de nos ressources en eau était déjà un enjeu stratégique pour notre pays, elle est devenue un enjeu vital. C'est pourquoi le prochain gouvernement doit faire de la gestion de l'eau une priorité, avec entre autres une grande loi de programmation sur la gestion de l'eau.

De nombreux chantiers doivent être engagés si nous voulons adapter notre pays, protéger notre modèle agricole et garantir à nos concitoyens un égal accès à l'eau. Il y a d'abord l'enjeu agricole.

Notre agriculture est fortement dépendante de l'eau douce et subit en plus une pression constante face à l'augmentation démographique qui nécessite de produire plus, et donc de consommer davantage d'eau. Bien entendu les retenues collinaires peuvent être une solution d'urgence mais elles ne peuvent constituer une réponse globale sur le moyen et le long termes. Les agriculteurs doivent être mieux accompagnés pour adapter leurs exploitations à une meilleure gestion de l'eau via du matériel moins consommateur en eau mais aussi via des nouvelles techniques innovantes d'irrigation informatisée. J'ai la conviction que l'innovation est une des clefs pour répondre au défi de la gestion de l'eau, elle doit être encouragée et soutenue.

Néanmoins, l'innovation ne saurait répondre à tout. Au-delà de la nécessaire rénovation du réseau de canalisation dont les fuites engendrent une perte en eau d'environ un litre sur cinq, une consommation davantage raisonnée de l'eau potable est indispensable. Une véritable prise de conscience de nos concitoyens doit s'opérer pour lutter contre le gaspillage de l'eau potable. L'eau potable n'est pas une ressource illimitée, chacun de nous doit prendre cette donnée en considération. C'est en combinant l'ensemble de ces éléments que nous pourrions parvenir à améliorer la gestion de nos ressources en eau et la résilience de nos territoires face aux défis climatiques. ●



**« La gestion de nos ressources en eau était déjà un enjeu stratégique pour notre pays, elle est devenue un enjeu vital »**

# LA GESTION DE L'EAU, UN DÉFI POUR DEMAIN À TRAITER AUJOURD'HUI

**Frédéric MARCHAND**

- ▶ Sénateur RDPI du Nord
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Trésorier du groupe français à l'Union interparlementaire



**P**endant longtemps, la ressource en eau a été disponible, en grande quantité, et de bonne qualité. Elle était considérée comme inépuisable, mais ce n'est plus le cas ! Nous approchons maintenant des limites dans le monde entier. Le dérèglement climatique, dont les conséquences sont aujourd'hui perceptibles pour chacun, renforce les tensions sur les ressources en eau et affectera à terme l'ensemble des écosystèmes, des territoires et des acteurs.

L'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique sont donc des défis considérables et urgents, qui appellent des réponses à la fois systémiques et collectives permettant l'émergence de nouveaux modèles. En France, sous le quinquennat précédent, les Assises de l'eau ont permis d'engager une concertation large et inédite avec l'ensemble des acteurs de l'eau : collectivités territoriales, entreprises, organisations professionnelles agricoles, associations de protection de la nature, associations de consommateurs, instituts de recherche, etc.

Trois objectifs principaux ont ainsi été dégagés. Il faut d'abord renforcer la protection des captages d'eau potable. En partant d'un constat, celui de la vétusté des réseaux d'eau potable et d'assainissement et les fuites massives de certains d'entre eux, dues entre autres au manque d'investissement. En effet, on estime qu'un litre sur cinq se perd dans les réseaux. De même, la dégradation des ressources en eau par les pollutions diffuses, essentiellement par les nitrates et les pesticides, affecte l'approvisionnement en eau potable. Restaurer la qualité des eaux brutes des captages est une priorité pour assurer une eau potable de qualité et limiter au maximum le recours au traitement avant distribution de l'eau.

Ensuite, économiser et partager l'eau par tous et pour tous. Les impacts du changement climatique sur les ressources en eau sont une réalité qui ne prête plus à discussion. Pour les agriculteurs

**« Le dérèglement climatique, dont les conséquences sont aujourd'hui perceptibles pour chacun, renforce les tensions sur les ressources en eau et affectera à terme l'ensemble des écosystèmes, des territoires et des acteurs »**

comme pour d'autres acteurs économiques, les épisodes de plus en plus longs et répétés de sécheresse impactent la viabilité de leurs exploitations et activités. Nous devons donner la priorité aux économies d'eau et mettre en place une gestion collective et

des règles de partage de l'eau, en fixant un objectif de réduction des prélèvements d'eau de 10 % en 5 ans et de 25 % en 15 ans. Il est en effet essentiel d'adapter dès à présent les comportements afin de réduire les prélèvements liés à tous les usages (domestiques, industriels et agricoles).

Enfin, le temps est venu d'une mobilisation de grande ampleur pour une restauration écologique des milieux aquatiques : les écosystèmes aquatiques jouent un rôle fondamental dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique. Cependant, ce rôle est aujourd'hui compromis par la dégradation des milieux naturels. La préservation d'écosystèmes intacts et en bon état écologique, l'amélioration de la gestion durable d'écosystèmes utilisés par les activités humaines, et la restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes sont donc des leviers importants pour faire face aux changements globaux.

Ces défis posés appellent des réponses qui permettent de faire émerger de nouveaux modèles. Faire advenir de tels changements demande dès aujourd'hui de renouveler nos ambitions et notre vision de la gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques, qui doivent être placées au cœur de l'ensemble des politiques publiques, des stratégies des acteurs économiques et des comportements citoyens. ●



# LA GESTION DE L'EAU DOIT RESTER AU SERVICE DE TOUS LES FRANÇAIS !

**Pierre-Jean VERZELEN**

- ▶ Sénateur Les Indépendants-République et territoires de l'Aisne
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Conseiller départemental de l'Aisne



**L'**eau, c'est la vie. Il y a la ressource de l'eau, la qualité de l'eau, les outils qui permettent de gérer les cours d'eau et puis il y a la loi et les normes qui encadrent cette politique. La gestion de l'eau concerne une multitude d'acteurs qui agissent à plusieurs niveaux et dans plusieurs domaines d'intervention. Les agences de l'eau, au nombre de six sur le territoire national, sont en première ligne. Leur mission est de gérer et de préserver la ressource et les milieux aquatiques. En réalité, il y a autant d'agences de l'eau que de façon de piloter la politique de l'eau.

La gérance de certaines de ces agences est passée aux mains de militants écologistes. Celles-ci ne sont plus au service de la population, des collectivités, des industriels, des agriculteurs, des associations. Tout doit être une question d'équilibre, l'enjeu écologique ne peut primer en tout point sur la vie et le quotidien des Français. Personne aujourd'hui ne rejette ni ne nie le besoin de protéger l'environnement, mais l' élu local a lui aussi un rôle, celui de protéger sa population.

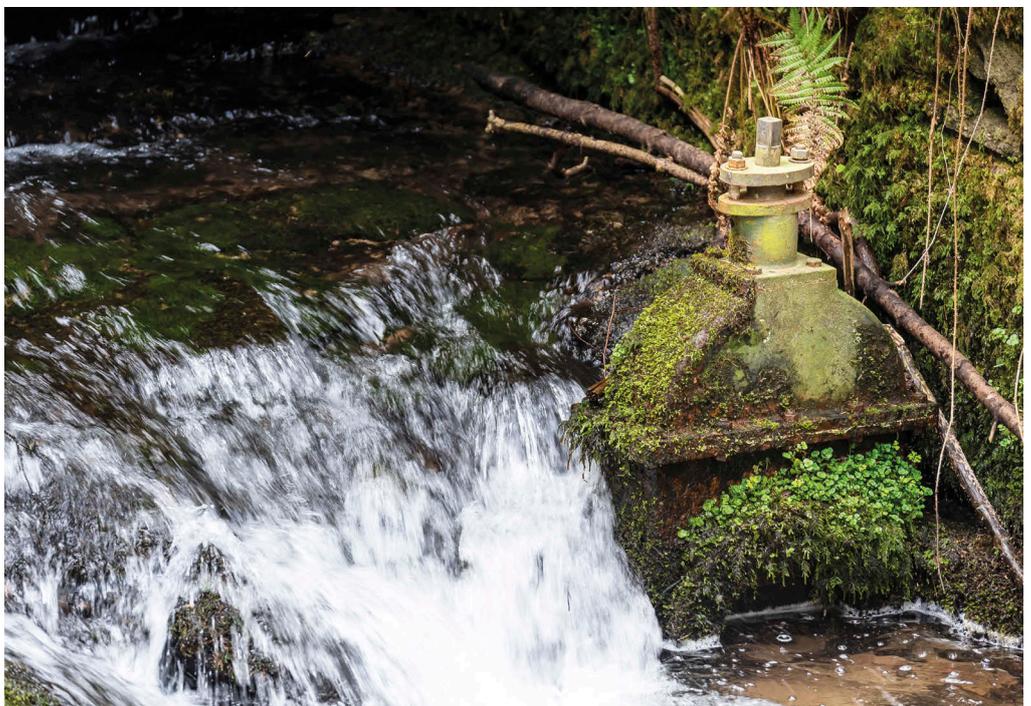
Au regard de cette politique, sur l'entretien des fossés et des cours d'eau indispensable au bon écoulement des flux, les maires sont perdus, ils ne savent plus ce qu'ils peuvent ou ce qu'ils ne peuvent pas faire. La multitude de contraintes existantes empêche une bonne gestion de l'eau. Une clarification des compétences est alors nécessaire : l'Agence de l'eau devrait s'investir et s'engager davantage auprès des acteurs de terrain confrontés à ces problématiques récurrentes. De plus, les agences de l'eau n'accompagnent plus financièrement les petits projets des collectivités mais se concentrent uniquement sur les

dossiers dits structurants. Certaines agences de l'eau devraient se confronter aux réalités du terrain.

Ce sentiment d'abandon existe également dans le cadre de la politique de l'assainissement non collectif. La politique en la matière est de privilégier l'assainissement collectif pour des raisons sanitaires et environnementales. A ce titre, les agences de l'eau disposent d'un périmètre dans lequel sont classées les communes qui peuvent ou non obtenir des aides pour effectuer les travaux de mises aux normes.

Les zones éligibles ont été réduites progressivement à la demande de l'État qui souhaite arrêter les aides à l'assainissement non collectif. Or, les montants des travaux peuvent atteindre des sommes assez conséquentes. Depuis la loi sur l'eau de 2006, le contrôle des installations individuelles est obligatoire. 5 à 6 millions de logements en France sont encore dotés d'un système d'assainissement individuel et la plupart de ces dispositifs sont généralement inexistantes, défectueux ou mal entretenus.

**« Tout doit être une question d'équilibre, l'enjeu écologique ne peut primer en tout point sur la vie et le quotidien des Français »**



Cela ne signifie pas forcément que ce soit un danger pour la santé ou l'environnement. Mais il serait peut-être plus opportun d'accompagner les propriétaires au lieu de les contraindre financièrement afin que leurs installations ne présentent pas de risque pour la santé et l'environnement. Le risque étant que les installations en question ne soient jamais mises aux normes et que, in fine, elles nuisent définitivement à la santé et à l'environnement. ●

# POUR LA CONSTRUCTION D'UN RAPPORT À L'EAU PLUS RESPONSABLE ET DURABLE

**Angèle PRÉVILLE**

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain du Lot
- ▶ Secrétaire de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-présidente de l'OPECST
- ▶ Membre du Comité de bassin Adour-Garonne



**S**ans eau, aucune vie n'est possible. Sa qualité est aussi essentielle à la préservation de la vie sur Terre. Océans, mers, lacs, rivières et nappes phréatiques sont désormais concernés par de multiples pollutions et nos organismes ainsi que tout le vivant n'en sont pas exempts. Le progrès technique et l'intensification de la production sont venus troubler l'équilibre de notre bien le plus indispensable. Dès lors, la question de la gestion de l'eau et de son contrôle sanitaire ne peut faire l'économie d'une réflexion profonde que toute la société doit entamer.

En effet, l'utilisation des produits chimiques s'est intensifiée ces dernières années. Pour autant, l'utilisation de la chimie doit être interrogée, ses effets documentés et des mesures doivent être prises pour réduire ses conséquences sur l'environnement et notre santé. Certains exemples suffisent à en prendre la mesure. Les per et polyfluoroalkylées (PFAS) ne font actuellement pas partie des substances soumises au contrôle sanitaire obligatoire des eaux destinées à la consommation humaine, alors même que leur toxicité, d'un point de vue environnemental et sanitaire, est prouvée. Ces polluants très persistants sont désormais qualifiés de polluants éternels. Or, ces substances chimiques sont toujours utilisées. Lors du vote de la loi de lutte contre le dérèglement climatique, faute d'avoir fait adopter un amendement obligeant au contrôle de ces substances, j'ai fait voter ce qui en constitue maintenant l'article 46, contraignant le gouvernement à la remise d'un rapport sur cette pollution, incluant des « solutions applicables pour la dépollution des eaux et des sols contaminés » d'ici août 2023.

**Entre autres, « l'utilisation de la chimie doit être interrogée, ses effets documentés et des mesures doivent être prises pour réduire ses conséquences sur l'environnement et notre santé »**

En décembre 2020, j'ai remis, conjointement avec le député Philippe Bolo, un rapport à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), relatif à la pollution plastique, intitulé « une bombe à retardement ». En effet, le constat est alarmant : quel que soit le réservoir, toute eau contient des macro, micro et nano-plastiques. Ces plastiques séjournant dans l'eau sont à l'origine de multiples problèmes : pollution due au relargage d'additifs qu'ils contiennent, ingestion et enchevêtrement par les animaux, dissémination de virus, bactéries et espèces invasives transportées dans le biofilm qui se forme à leur surface. Les défis sont colossaux, car se retrouvent également dans l'eau des résidus de pesticides et de médicaments délétères pour la santé, la biodiversité et l'environnement.

D'autre part, le réchauffement climatique a pour conséquences sécheresses, inondations et phénomènes extrêmes. Nos bassins connaissent des étiages toujours plus préoccupants l'été. Cela oblige à l'arrêt de centrales nucléaires, comme à Golfech où l'eau de la Garonne atteint régulièrement 30°C en été.

De plus, l'accroissement démographique entraîne l'augmentation des besoins en eau, accentuée par une tendance française à la possession de piscines individuelles. Peut-être pensons-nous avoir toujours de l'eau en quantité, de qualité, à un prix abordable comme c'était le cas par le passé. L'émergence du sujet des micropolluants, à lui seul, met en lumière qu'il est plus que temps d'approfondir et de prendre en compte les connaissances afin d'imaginer la résolution des problèmes liés à l'eau. Si associer les citoyens est une nécessité, c'est toute la société qui doit contribuer à la construction d'un nouveau rapport à l'eau plus responsable et plus durable. ●



# GESTION DE « L'OR BLEU », ENJEU MAJEUR DU XXI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE !

**Françoise DUMONT**

- ▶ Sénatrice LR du Var
- ▶ Membre de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Conseillère départementale du Var



**D'**ici 2050, une personne sur quatre vivra dans un pays affecté par des pénuries d'eau, soit environ 2,5 milliards d'êtres humains. Le dérèglement climatique amène des vagues de sécheresses plus précoces et massives, sur des zones géographiques de plus en plus larges.

L'eau potable commence à manquer. Le monde a soif !

L'enjeu de la bonne gestion des ressources en eau n'est plus une politique publique comme les autres, c'est un impératif absolu ! Un défi, que nous devons relever pour répondre aux résolutions de 2010 et de 2015 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui précisent notamment : « le droit de l'homme à l'eau potable doit permettre à chacun d'avoir accès sans discrimination, physiquement et à un coût abordable, à un approvisionnement suffisant en eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques », et à la directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), révisée le 23 décembre 2020.

Si l'on pouvait se croire davantage protégés en France, par rapport à d'autres pays moins bien pourvus en eau, ce n'est malheureusement plus systématiquement le cas partout. Dans mon département, le Var, par exemple, l'été 2021 a été marqué par une sécheresse inédite et particulièrement sévère : les niveaux

d'« alerte renforcée » et de « crise » ont même été déclenchés, par le Préfet, à différents endroits.

L'hiver 2021-2022 ayant été peu prolixe en termes de pluviométrie et la sécheresse plus précoce encore que l'année précédente, un manque d'eau semble à prévoir cet été encore dans le Var, impactant possiblement la saison de la première destination touristique de France (après Paris). L'économie d'un territoire, tant pour ses entreprises que pour son développement touristique, dépend de la bonne gestion de son eau.

Autre exemple parlant, celui de la Guadeloupe que l'on surnomme « l'île aux belles eaux ». Alors que très bien pourvue en quantité d'eau, le département subissait des « tours d'eau » et des pénuries dans de nombreux sites, aux conséquences particulièrement dommageables, tant pour la population que pour le tissu économique local et la bonne marche de nombreux services publics, du fait d'une vétusté du système d'acheminement des eaux potables et d'assainissement des eaux usées, ainsi que d'une gestion éclatée (et presque irrécyclable entre les élus gestionnaires) de l'ensemble du bassin guadeloupéen.

En qualité de rapporteure, au Sénat, de la proposition de loi rénovant la gouvernance du service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, il m'a été donné l'occasion de suivre cette situation particulière et de tenter d'y apporter une solution, par la loi. Dans ce cas précis, la solution trouvée était d'aller vers une unification de la gestion de l'eau, par la création d'un nouveau syndicat mixte ouvert (représentant l'ensemble des territoires et populations de l'île). A rebours des initiatives métropolitaines d'une gestion de l'eau, au plus près de l'usager, cette proposition était la plus adaptée à cette situation particulière, pour permettre l'organisation d'une gestion complète de l'eau, sur l'île.

Anticipation, adaptation et agilité seront les maîtres-mots d'une gestion de l'eau maîtrisée et d'une eau potable accessible à tous. La gestion de « l'or bleu » devient l'un des enjeux majeurs du XXI<sup>ème</sup> siècle. ●



**« L'enjeu de la bonne gestion des ressources en eau n'est plus une politique publique comme les autres, c'est un impératif absolu ! »**

# POLITIQUES DE L'EAU : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ, LA LISIBILITÉ, AVEC DES FINANCEMENTS ÉQUITABLES

**Hervé GILLÉ**

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Gironde
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre du Conseil national de la mer et des littoraux
- ▶ Conseiller départemental de la Gironde



« Simplifier l'organisation et clarifier les responsabilités des différents acteurs, en particulier entre État et collectivités territoriales » ... L'injonction du Conseil d'État à l'État français, dans son rapport « L'eau et son droit » de 2010 à propos de sa politique de gestion de l'eau reste d'actualité, malgré la mise en place de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), ainsi que des lois NOTRe et MAPTAM\*. Le sujet pourtant primordial est souvent relégué à l'arrière-plan des politiques publiques.

En 1898, la première loi sur l'eau avait pour objet d'organiser les différents usages de l'eau développés après la révolution industrielle. Un siècle plus tard la question demeure entière et se pose de manière plus crue encore, l'essor économique des Trente Glorieuses ayant intensifié la concurrence entre les différents usages, la période se caractérise par de forts prélèvements et de fortes pollutions.

Il faut attendre la loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution pour voir la création des agences de l'eau, et surtout poser le principe

d'une délégation de la gestion de l'eau aux territoires. Imaginées par le polytechnicien Ivan Chéret, ces agences de l'eau sont un compromis hybride entre le modèle des territoires coloniaux divisés entre grands fleuves et le prototype allemand édifié autour d'une taxe sur le principe pollueur-payeur. Elles créent les conditions d'une gestion et d'une planification pertinentes à l'échelle des bassins versants.

Singularité française, qui trouble le système, les financeurs ne sont pas les décideurs : la maîtrise d'ouvrage des projets n'a pas été confiée aux agences de l'eau mais aux collectivités et syndicats locaux. Reste l'adage : Qui paie commande... Finalement, les services de l'État, les six agences de l'eau, l'Agence Française de la Biodiversité, les collectivités locales et leurs syndicats mais aussi les associations d'irrigants et leurs groupements sont les acteurs qui participent aux politiques de l'eau. Une subtile complexité qui rend le schéma difficile à déchiffrer.

**« En tant que parlementaires, il est de notre devoir de prendre la parole et de plaider pour une gestion plus territorialisée, plus solidaire de nos politiques de l'eau »**

Conséquence, l'Union européenne enjoint régulièrement la France à cadrer et clarifier sa politique de gestion de l'eau. Cette gouvernance institutionnelle complexe accroît les difficultés pour concrétiser les plans d'actions. Plusieurs facteurs sont à souligner :

- L'éternel paradoxe entre ambitions croissantes, notamment écologiques, et diminution des moyens des collectivités freine la mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), des Plans de Gestion d'Etiage (PGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).
- Les gouvernances des comités de Bassin mériteraient de gagner en agilité, en assurant une représentation plus équilibrée de l'ensemble des usages.
- Le principe du pollueur-payeur reste mal ajusté aux réalités économiques.
- Les coopérations entre acteurs publics restent faibles et l'organisation des subsidiarités difficile.
- La communauté citoyenne autour des fleuves est encore trop inorganisée.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs publics comme privés considèrent qu'il faut lever ces obstacles pour une gestion plus cohérente et efficace. En tant que parlementaires, il est de notre devoir de prendre la parole et de plaider pour une gestion plus territorialisée, plus solidaire de nos politiques de l'eau.

Les bouleversements climatiques que nous vivons nous rappellent chaque jour cette urgence absolue. Les conflits d'usages nous imposent également des médiations de qualité et des moyens à la hauteur des attentes. ●

\* Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite « MAPTAM ».



# POUR UNE BONNE GESTION DE L'EAU, IL FAUT UN CADRE LÉGISLATIF PRÉCIS ET ROBUSTE, À L'ABRI DES LOBBYS !

**Benoît BITEAU**

- ▶ Député français au Parlement européen
- ▶ Membre du groupe Verts-ALE
- ▶ Vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural



**A**u cœur de la sécheresse actuelle, la gestion de notre commun qu'est l'eau est ébranlée. Faire prendre conscience aux citoyens et citoyennes de l'urgence de s'appropriier la gouvernance de l'eau est une priorité dans mon combat politique. L'eau est une ressource trop vitale pour la laisser entre les mains de quelques personnes qui ont intérêt à préserver leurs avantages.

La France était bien partie dans les choix de gouvernance pour la gestion de son eau, la préservation de la ressource a rapidement cessé d'être la priorité. Elle a, notamment, été à l'avant-garde en se lançant dès 1964 dans une organisation sur le territoire métropolitain en six grands bassins hydrographiques dotés chacun d'un comité de bassin et d'une agence de l'eau qui collecte les redevances auprès des usagers.

Des lois opérationnelles ont suivi notamment celle de 1992 qui a mis en place deux outils de planification : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle des six bassins hydrographiques, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui constituent les documents opérationnels au niveau des bassins versants ou sous-bassins.

La gestion s'est rapidement détériorée quand le cadre est devenu

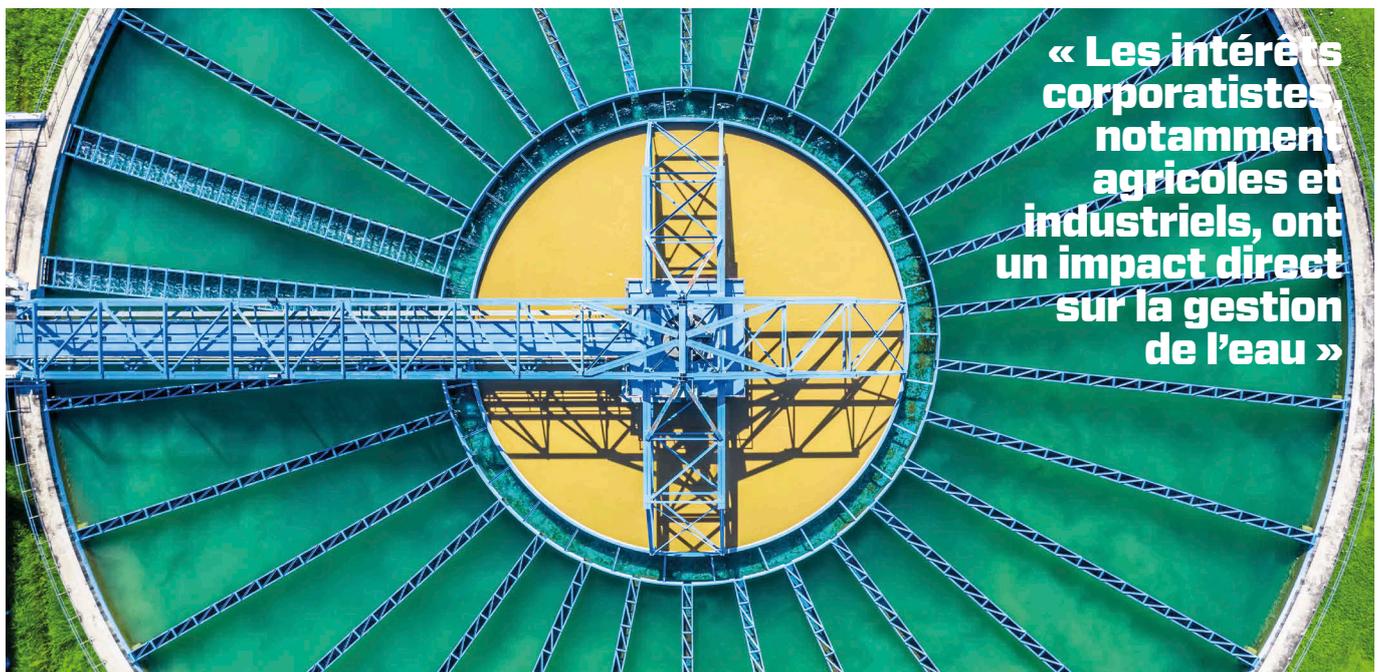
plus rigoureux. Au tournant du nouveau millénaire, l'Union européenne (UE) a adopté la directive cadre sur l'eau (DCE, 2000), texte ambitieux fixant des objectifs chiffrés de bons états écologiques à la fois au niveau qualitatif et quantitatif à l'ensemble des masses d'eau de l'UE. Cette loi a été transposée au niveau français dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, 2006).

Toutefois, malgré les cycles successifs de six ans, les dérogations se sont multipliées, les moyens alloués à des solutions structurelles sont bien maigres, tant les besoins en solutions curatives monopolisent les attentions. Et la volonté politique apparaît souvent trop influencée par des lobbys qui ont intérêt à préserver leurs privilèges d'accès à l'eau sans que cet accès ne soit conditionné à de quelconques mesures environnementales ou climatiques.

Les instances de gestion de l'eau sont en proie à l'inertie par la nature de leur action qui ne relève pas du réglementaire. Les intérêts corporatistes, notamment agricoles et industriels, ont un impact direct sur la gestion de l'eau. Il est urgent d'avoir une hiérarchie claire dans les usages qui soit inscrite dans la loi française et que le poids des acteurs économiques soient réduits dans les instances.

Notre survie, notre sécurité sanitaire, un grand pan de notre économie industrielle, notre souveraineté alimentaire et la restauration des écosystèmes dépendent étroitement de la bonne qualité de l'eau, de sa quantité disponible, de son partage équitable, de sa gestion responsable et de son accessibilité. La surexploitation de cette ressource combinée aux effets du dérèglement climatique nous rend très vulnérables. Se réapproprier sa gestion est indispensable.

L'eau est un commun planétaire. Sa privatisation et son accaparement sont aux antipodes des fondamentaux de démocratie et de partage, et sont donc incompatibles avec une préparation responsable de l'avenir des générations futures. Sa préservation et son juste accès, pour l'ensemble des enjeux vitaux, doivent être encadrés par des lois et des réglementations robustes et ambitieuses, sans dérogation possible. ●

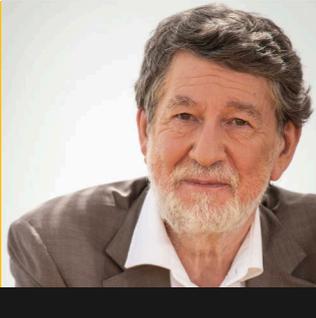


**« Les intérêts corporatistes, notamment agricoles et industriels, ont un impact direct sur la gestion de l'eau »**

# LA RÉGIE DE L'EAU, UN ENGAGEMENT RESPONSABLE ET DURABLE POUR BORDEAUX MÉTROPOLE

**Alain ANZIANI**

- ▶ Maire PS de Mérignac
- ▶ Président de Bordeaux Métropole



**D**ès le début de la nouvelle mandature en 2020, nous avons décidé que l'eau potable serait directement exploitée en régie par Bordeaux Métropole, via un établissement public industriel et commercial (Epic). Ce changement historique sera effectif au 1er janvier 2023. Un grand principe a guidé ce choix : l'eau est un bien public, commun et vital pour tous.

L'eau ne peut subir aucune spéculation. Nous nous sommes engagés dans cette démarche avec comme objectif l'intérêt général. Une régie de l'eau métropolitaine permet de garantir la transparence et la maîtrise du prix de l'eau. Ce système d'exploitation assure une connaissance exhaustive des coûts, les revenus de la facture d'eau seront investis au bénéfice d'un service de qualité.

Avec la régie, nous voyons plus loin que les frontières métropolitaines. La régie permet également de développer une politique de protection de la ressource sur le temps long. Nous pouvons anticiper et projeter l'évolution des besoins métropolitains face aux enjeux du changement climatique ou l'évolution de la population. Ce travail de prévision permet d'instaurer une gestion raisonnée et durable des nappes profondes de Gironde et une politique active d'économie d'eau.

La préservation de la ressource va de pair avec une politique territoriale partenariale. Le service public de l'eau contribue aux enjeux majeurs du territoire : changement climatique, biodiversité ou encore transition énergétique.

La mise en place d'une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique est

**« La mise en place d'une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique est bien entendu une démarche complexe »**

bien entendu une démarche complexe. Aussi, nous nous sommes rapprochés des réseaux France eau publique et de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour bénéficier de l'expérience d'autres régies de l'eau en France. Responsabilités, remise du patrimoine, césure des investissements, livrables, ressources humaines, contrôle a posteriori par la collectivité et, bien évidemment, continuité du service public... Les questions autour du passage en régie sont nombreuses et techniques. Les services de Bordeaux Métropole travaillent activement à la réussite de ce projet depuis plusieurs mois et je les en remercie.

En 2026, nous franchirons une nouvelle étape dans ce projet ambitieux : la régie intégrera également l'assainissement. Bordeaux Métropole suivra ainsi tout le parcours de l'eau : de son prélèvement jusqu'à son rejet en milieu naturel.

Le passage en régie est un changement peu perceptible par l'utilisateur, néanmoins, je crois qu'il constitue un engagement majeur pour Bordeaux Métropole. Ainsi, nous nous engageons de manière responsable et durable pour les habitants, pour le territoire, pour les générations futures. ●



©JB MENGES - Bordeaux Métropole

## LE BILAN COVID OU L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS À ESTIMER



**D**ébut mai, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a présenté ses dernières estimations du nombre total de décès liés à la pandémie de Covid-19. Entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2021, elle estime cette surmortalité à environ 14,9 millions, avec 5 millions de décès directs et quelque 10 millions – soit le double ! – de morts indirects. Qu'en a-t-il été en France ? Si l'on en croit les données récemment publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la situation n'est pas si mauvaise comparée à d'autres pays européens. Mais, alors que les contaminations sont de nouveau à la hausse, il reste à tirer toutes les leçons de cette crise, ce qui comprend celles liées à cette surmortalité indirecte, afin de se préparer au mieux à une nouvelle vague ou à l'apparition future de nouveaux virus aussi contagieux.

Lors des confinements, et plus généralement durant les pics de la maladie, le Plan Blanc dans les hôpitaux a été actionné, des interventions ont donc été déprogrammées pour permettre la mobilisation des soignants sur le traitement des patients Covid. Toutes ces mesures qui se sont imposées aux établissements de santé (publics comme privés), et à certaines périodes, sur tout le territoire, sans distinction régionale, voire départementale, ont-elles été proportionnées ? Ont-elles été les plus efficaces et, en un mot, les meilleures à prendre à ces moments-là ? Quelles conséquences pour ces dépistages pour les cancers ou d'autres maladies non réalisés, ces interventions repoussées, ces traitements interrompus ? Quel impact sur la santé mentale et sur l'avenir des jeunes, avec notamment le problème particulier des enfants déscolarisés ? Telles sont notamment les questions posées. C'est tout cela qu'il va donc falloir évaluer.

De fait, le système de santé français s'est montré relativement résilient durant la crise, alors qu'au moins au début, le pays semblait manquer de tout : des lits en réanimation (le matériel, les médicaments et le personnel appropriés) jusqu'aux masques. Il n'en reste pas moins qu'il se retrouve aujourd'hui sur certains aspects très affaibli. L'hôpital public notamment paraît complètement lessivé. Plus que jamais, de grands changements sont attendus par les soignants.

*Stéphanie Fontaine*

# LA COVID-19 N'A FAIT QUE RÉVÉLER ET ACCENTUER LES FAIBLESSES DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

**Catherine DEROCHE**

- ▶ Sénatrice LR de Maine-et-Loire
- ▶ Présidente de la commission des Affaires sociales
- ▶ Rapporteuse de la commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion
- ▶ Rapporteuse de la commission d'enquête sur l'hôpital



**C**e sont dans les crises que s'engagent aussi les grandes évolutions. La crise de notre système de santé est antérieure à la pandémie de Covid-19. Rappelons qu'à l'automne 2019, le gouvernement faisait face à une grève à l'hôpital qui devait être bientôt suivie de mouvements sociaux dans les Ehpad.

En mettant le système de santé à rude épreuve, la Covid-19 n'a fait que révéler et accentuer les forces et faiblesses d'un système de santé qui fait certes la fierté du pays mais suscite de ce fait des attentes d'autant plus grandes.

La crise actuelle résulte d'un profond malentendu entre un gouvernement qui a cherché à récompenser les efforts des soignants fortement sollicités pendant la période, et une communauté de santé qui n'y a vu que le rattrapage aussi légitime qu'insuffisant d'années difficiles. Mis sous la toise budgétaire sans réforme de structure, le système s'est fragilisé. La boîte de Pandore étant ouverte, il est difficile d'apercevoir une sortie de crise.

Si nous prenons un peu de distance de nombreux pays développés connaissent une crise comparable : les métiers du soin, avec leur cortège d'engagement et de sujétions particulières, sont en déficit d'attractivité. Des professionnels de santé quittent l'hôpital public

sans que l'on sache exactement pour quel horizon puisqu'on ne les retrouve pas forcément en ville, ni dans le secteur privé. La crise du Covid et les mesures prises pour y faire face ont suscité des remises en cause nombreuses et les soignants, particulièrement exposés, n'y échappent pas.

Confrontés à la maladie, à la mort et aux difficultés sociales, les personnels non-médicaux en particulier ne s'y retrouvent plus dans la rétribution de leurs efforts quand le travail à des horaires atypiques constitue de plus en plus une exception. S'y ajoutent les conséquences des choix malthusiens que nous avons faits il y a quelques années dans la formation de nouveaux médecins qui se feront sentir pendant une dizaine d'années encore. S'y ajoutent aussi, parfois, les exigences d'une population dont le regard sur le système de soins a incontestablement évolué.

Reprenre la main supposera dans un premier temps un coût très élevé : nous avons besoin des professionnels de santé, il faut mieux rémunérer leurs contraintes, tout en menant un combat résolu contre toute forme de mercenariat. Car c'est aussi une crise de sens que nous traversons : garantir une juste reconnaissance de la société, c'est aussi retrouver le sens qu'il y a à s'engager pour elle dans les nobles métiers du soin.

Au-delà de cet effort budgétaire immédiat, il nous faut avancer sur des chantiers de plus long terme : l'organisation des territoires de santé entre la ville et l'hôpital, le public et le privé, le domicile et l'établissement..., le travail sur le parcours des patients, la répartition des compétences entre professionnels, le travail en équipe, le recours accru aux outils numériques... Tous ces éléments sont connus et bien documentés. Il faut désormais surmonter les blocages au service du bien commun.

En imposant de trouver des solutions dans l'urgence, la crise a montré que des organisations qui auraient semblé bien improbables, étaient désormais possibles. Il faut capitaliser sur cette expérience motivante pour beaucoup. Au-delà de l'urgence immédiate à éteindre l'incendie, c'est un effort pour redonner du sens à l'engagement collectif au service de la santé qu'il faut consentir. Pouvoirs publics, soignants, patients, citoyens, tous devront y contribuer. ●



**« La boîte de Pandore étant ouverte, il est difficile d'apercevoir une sortie de crise »**

# LES MAIRES FACE À L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS

**Philippe LAURENT**

- ▶ Maire de Sceaux
- ▶ Vice-président de l'Association des maires de France
- ▶ Conseiller régional d'Ile-de-France



**A**vant la crise sanitaire, la suppression de l'échelon communal apparaissait aux yeux de certains comme une réponse aux supposées difficultés engendrées par le millefeuille administratif. C'est pourtant bien l'agilité des collectivités locales - et en particulier des communes - qui a permis de faire face aux défis humains et logistiques soulevés par cette crise. Face à l'affaiblissement continu du lien social, c'est la proximité des maires et de leurs équipes avec les habitants qui a permis une action rapide, ciblée et adaptée aux besoins.

Durant cette période, ce sont d'abord les communes qui ont permis au pays de continuer à fonctionner. Les élus et les agents ont prouvé leur capacité à se mobiliser collectivement pour l'intérêt général. La redécouverte du caractère essentiel du fait communal a donc démontré, comme en ont témoigné de nombreux habitants, que la commune et ses services publics demeurent bien « le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ».

À Sceaux, comme dans de nombreuses villes de France, de nombreuses actions - menées avec le remarquable engagement des agents communaux - ont permis de garantir aux citoyens un accompagnement de qualité en cette période de grande incertitude. Le plan de continuité des activités essentielles a permis de maintenir la pérennité du service public. Des dispositifs de solidarité, impulsés par la Ville et mobilisant une centaine de

**« Durant cette période, ce sont d'abord les communes qui ont permis au pays de continuer à fonctionner »**

bénévoles, ont apporté un soutien nécessaire à nos concitoyens les plus fragiles : maintien du lien avec les personnes vulnérables grâce des appels téléphoniques de convivialité, achats de produits de première nécessité, accompagnements dans les rendez-vous médicaux, fabrication et distribution de masques artisanaux ... en attendant de pouvoir acheter et distribuer des masques à tous les Scéens à leur domicile dès la fin avril 2020.

Au-delà de l'action communale, les maires ont su remarquablement coopérer. A la différence de l'intercommunalité institutionnelle, souvent imposée et limitant l'autonomie et l'efficacité des communes, cette coopération opérationnelle a favorisé la gestion de la campagne de vaccination au plus près des citoyens, comme l'a montré le centre de vaccination commun à Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux entre mars 2021 et mars 2022.

La gestion de la crise sanitaire a ainsi montré le rôle majeur des communes en matière de logistique dans le secteur de la santé publique. Elles sont allées bien au-delà de leurs compétences, et l'Etat a eu plus que jamais besoin d'elles pour déployer l'action publique. La santé est devenue l'une des principales préoccupations



des Français. Les communes doivent donc se voir confier de nouvelles responsabilités (avec les moyens nécessaires), sur le plan organisationnel, qu'il s'agisse de prévention, de santé publique, de médecine de ville, voire de stratégie hospitalière. La loi dite 3DS du 21 février 2022 a été décevante de ce point de vue. Elle traduit la persistance de la méfiance arrogante que porte la haute fonction publique à l'égard des maires et des équipes communales. Elle est en cela l'expression d'une des causes du malaise français, dont les récents débats électoraux montrent la persistance, et qui entraînent le pays dans un lent déclin. ●

# TIRER LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE ACTUELLE, POUR SE PRÉPARER MIEUX À CELLE À VENIR

**Sonia de LA PROVÔTE**

- ▶ Sénatrice UC du Calvados
- ▶ Vice-Présidente de l'OPECST et rapporteure de nombreux travaux sur la Covid-19 \*
- ▶ Vice-Présidente de la commission d'enquête sur la situation de l'hôpital et le système de santé en France



**S**i la crise sanitaire revêt une telle importance, c'est que les choix, contraints à cause des incertitudes scientifiques, ont eu des conséquences en cascade, allant de la fermeture de certains lieux à des pénuries de matières premières. Elle a été une décharge qui s'est propagée dans notre société : pas un secteur, pas une population n'ont été épargnés.

Même nos enfants, que nous pensions à l'abri des formes graves, subissent des effets secondaires. Si les retards scolaires

que dans la médecine scolaire et universitaire afin de répondre aux problèmes que ces études ne manqueront pas de mettre en relief.

Concentrés sur la lutte contre le coronavirus, les choix opérés ont aussi eu des conséquences sur les autres pathologies. La réduction de la plupart des autres maladies infectieuses peut certes être vue comme positive, néanmoins le risque de rattrapage existe et l'immunité des enfants, peu développée par le contact avec les agents microbiens, pourrait être amoindrie. Si l'expérience a démontré que les prédictions épidémiologiques devaient être faites avec humilité et considérées avec prudence, cela n'empêche pas et oblige même au contraire d'anticiper : gestes barrières en hiver, surveillance des pathologies pouvant donner lieu à une recrudescence, campagnes de dépistage et de prévention, rattrapage vaccinal...

En ce qui concerne le cancer, la prise en charge a rapidement été maintenue autant que possible. Néanmoins, faute de places et de soignants en nombre suffisant, les retards peinent à être comblés. C'est sur la baisse du dépistage que la crise devrait avoir le plus lourd impact. Il faudra donc là aussi conduire en urgence des campagnes de dépistages et de prévention. Il s'agit là d'une nécessité absolue, car le seuil de saturation des hôpitaux s'est abaissé. Il ne se calcule plus seulement au niveau des capacités

d'accueil mais aussi au moral des soignants qui vivent mal leurs conditions de travail, la fatigue accumulée et une perte de sens de leur métier.

La crise sanitaire a certes « mis en lumière » les lacunes du système de santé en France, mais il me semble surtout qu'elle en a épuisé les dernières ressources. C'est la raison pour laquelle le Sénat a créé une commission d'enquête<sup>2</sup> dont j'étais vice-présidente. Après près de quatre mois d'auditions, nous avons proposé un certain nombre de solutions qui visent à redonner une place au temps humain et au soin, à laisser davantage de liberté à l'hôpital dans son organisation, à lui attribuer des moyens proportionnés aux défis de santé et à redessiner sa place au sein du système de soins.

Les changements planétaires, en particulier climatiques, font craindre de nouvelles crises sanitaires majeures et de nouveaux agents pathogènes ; il faut

donc voir celle-ci comme un avertissement ayant permis d'identifier nos failles. Cet avertissement nous impose dès lors d'agir vite en renforçant le dispositif de soin dans et en dehors de l'hôpital, et en structurant un système de veille qui garantit l'alerte et le suivi. ●



et les conséquences physiques, comme l'obésité, pourront en grande partie être compensés par l'école et le retour de l'activité, comme les travaux de l'OPECST<sup>1</sup> ont pu le démontrer, il n'en va pas de même pour la santé mentale. Les études sont certes rares mais celles dont nous disposons montrent chez les adolescents un quasi-doublement des dépressions ainsi qu'une forte hausse des passages aux urgences pour des gestes suicidaires. Il est donc urgent que le ministère de la Santé, en lien avec l'Éducation nationale, évalue régulièrement la santé mentale et physique des enfants. Il est aussi urgent d'investir dans la pédopsychiatrie ainsi

<sup>1</sup> (Sur les conséquences indirectes de la lutte contre la pandémie, sur la stratégie vaccinale et les effets secondaires, sur le Covid long et enfin sur les aspects scientifiques et techniques de la lutte contre la pandémie de la Covid-19... Tous les rapports sont publics et figurent sur le site de l'OPECST <https://www.senat.fr/opecst/>)

<sup>2</sup> Tous les rapports sont publics et figurent sur le site de l'OPECST <https://www.senat.fr/opecst/>  
<sup>2</sup> La commission d'enquête « La situation de l'hôpital et le système de santé en France » a publié ses travaux le 29 mars 2022 (le rapport : <https://www.senat.fr/rap/r21-587-1/r21-587-11.pdf>)

# LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2022



◀ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

## DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé et de la Prévention (cabinet, administration centrale)
- de la Présidence de la République, du Parlement, Cese et syndicats nationaux
- des agences, établissements publics et groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)

**Prochaine parution  
juillet 2022**

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**  
CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57  
trombinoscope@propublic.fr

OUI, je commande l'édition 2022/2023 du Trombinoscope de la Santé parution en juillet 2022  
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC (TVA 20 %, 5 € de port inclus)

**Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :**

Chèque  Mandat

CB Visa/Mastercard

Validité : \_\_\_\_\_ CW : \_\_\_\_\_ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

M.  Mme

Nom ..... Prénom .....

Organisme .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Pays .....

Tél ..... Fax .....

E-mail .....

# SOLIDARITÉ NATIONALE, MISSIONS LOCALES

**Emmanuel CAPUS**

- ▶ Sénateur Les Indépendants- République et territoires de Maine-et-Loire
- ▶ Vice-président de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Conseiller départemental de Maine-et-Loire



**L**a crise sanitaire a durement éprouvé notre système de santé. C'est particulièrement vrai pour l'hôpital, qui fut en première ligne face aux différentes vagues de contaminations. Après plus de deux ans d'épidémie et près de 150 000 morts, la victoire contre le virus n'a jamais paru si proche, grâce notamment à la politique vaccinale du gouvernement. Nous avons évité la saturation des services de réanimation et nous pouvons en être fiers. Mais le bilan est lourd.

Et il l'est au premier chef pour l'hôpital. Tout au long de la crise, les soignants n'ont jamais manqué à leur devoir : ils ont été fidèles au poste, engagés à fond, risquant pour leur propre santé, ne comptant ni leur temps ni leurs efforts. Puisseons-nous, encore une fois, les en remercier. Mais leur dévouement désormais nous oblige. La situation, déjà très tendue avant la pandémie, s'est dégradée avec la crise, car cette épreuve collective a été, pour beaucoup de soignants, l'épreuve de trop.

À juste titre, l'hôpital symbolise la mise sous tension de notre système de santé. Mais au fond, c'est tout notre système de solidarité nationale qui a été percuté par la crise. Je pense ici aux établissements de santé, aux maisons de retraite, aux tissus associatifs, à tous ces acteurs qui, partout sur notre territoire, se donnent pour mission de protéger nos concitoyens et de renforcer le lien social. La crise sanitaire a contraint, et parfois même empêché leur travail.

Alors que la situation épidémique semble sous contrôle, l'heure du bilan est venue. Cela vaut bien sûr pour l'hôpital. Mais je regrette que les populistes aient exploité la colère des soignants à des fins purement politiciennes dans cette période électorale. La situation est trop grave pour servir des intérêts tactiques. Surtout, nul ne peut nier les apports importants, tant en matière de revalorisation salariale que d'aménagement de carrière, du Ségur de la Santé, lancé par le gouvernement en juillet 2021.

Pour ma part, et au-delà des polémiques, je souhaite attirer l'attention des Français sur la situation des missions locales. Ces structures de solidarités locales ont aussi été durement éprouvées par la crise. En tant que Rapporteur de la mission « Travail & Emploi » pour la commission des Finances du Sénat, j'ai rédigé en octobre 2021, avec ma collègue Sophie Taillé-Polian, un rapport sur leur situation pendant l'épidémie.

Notre diagnostic est clair : malgré les restrictions sanitaires, elles ont su maintenir le lien social avec les jeunes démontrant ainsi qu'elles demeurent essentielles à la mise en œuvre, sur le terrain, des politiques de l'insertion par l'activité économique. Le gouvernement ne s'y est d'ailleurs pas trompé, en augmentant leurs moyens de près de +50 % par rapport à l'enveloppe socle dans le cadre du plan de Relance.

**« À juste titre, l'hôpital symbolise la mise sous tension de notre système de santé. Mais au fond, c'est tout notre système de solidarité nationale qui a été percuté par la crise »**

Quelle place occuperont-elles dans notre futur système de solidarité ? À mes yeux, elles bénéficient de deux atouts stratégiques : d'une part, elles nouent, par le travail, des liens de solidarité forts dans les territoires ; d'autre part, elles misent sur la proximité et le contact humain. Cette crise nous aura au moins donné l'opportunité de repenser la solidarité nationale. Dans ce vaste chantier qui nous mobilisera pendant le quinquennat qui s'ouvre, les missions locales devront y occuper une place essentielle. ●



# LA SITUATION ET L'ACTION DES MISSIONS LOCALES DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

**Sophie TAILLÉ-POLIAN**

- ▶ Députée Génération.s du Val-de-Marne
- ▶ Conseillère municipale de Villejuif



**I**ssues de l'ordonnance du 26 mars 1982, les missions locales jouent un rôle indispensable dans les politiques d'insertion vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 les plus en difficultés. Elles ont été mises en place dans l'objectif de les aider à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle avec un accompagnement global et multidimensionnel dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, etc.

Les jeunes ont été touchés de plein fouet par la crise sanitaire, et durement précarisés. Davantage exposés aux fluctuations de la conjoncture économique exceptionnelle, ils et elles ont fait partie des publics les plus précarisés pendant cette période tant sur le plan économique, social, que sanitaire et psychique. Selon la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES), lors du premier confinement, le taux d'emploi a chuté de 3,8 points pour les 16-29 ans entre les deuxièmes trimestres de l'année 2019 et 2020.

Il y avait là un enjeu majeur pour les missions locales de continuer à tisser des liens avec les jeunes qu'elles accompagnaient. Près d'une mission locale sur deux assurait être parvenue à maintenir le contact avec au moins 80 % des jeunes qu'elle accompagnait, tandis que seulement une mission locale sur dix déclarait n'avoir pu maintenir le contact qu'avec 10 à 50 % des jeunes selon une étude de la DARES effectuée en mai 2020. Si le lien a été maintenu, ce dernier a été détérioré du fait des modalités d'échanges à distance imposées par le contexte sanitaire : carences d'équipements, problèmes de connexion internet, impossibilité de s'isoler, etc.

La situation budgétaire des missions locales a également fait l'objet d'évolutions au moment de la crise sanitaire, notamment lors du plan de Relance. L'État, principal financeur des missions locales, le Gouvernement leur a versé une rallonge de crédits d'environ 50 %. La rallonge exceptionnelle attribuée aux missions locales s'élevait à 179 millions d'euros, soit une hausse de +48 % par rapport à l'enveloppe socle.

Toutefois, à travers le travail que nous avons mené à la commission des Finances du Sénat sur les missions locales, nous avons constaté que ces nouveaux crédits ont entraîné des problématiques de gestion importantes sur le terrain : le manque de visibilité dans l'attribution des crédits a entraîné des difficultés dans le recrutement du personnel et la gestion des locaux souvent trop petits.

Enfin, malgré la volonté d'aider les missions locales pendant la crise sanitaire, leur mode de financement est

malheureusement ancré dans une logique liée à la performance. L'action des missions locales est davantage considérée du point de vue de l'accès ou du retour des jeunes à l'emploi, sans prendre en compte une vision globale d'accès à l'autonomie et à l'émancipation qui passe également par une dimension sociale (accès au logement, aux soins, aux droits). Nous assistons à une tension progressive entre d'un côté l'esprit initial des missions locales qui ont été créées dans l'objectif d'accompagner les jeunes dans

**« Près d'une mission locale sur deux assurait être parvenue à maintenir le contact avec au moins 80 % des jeunes qu'elle accompagnait (...), selon la Dares »**

l'insertion mais également dans leur autonomie et prenant en considération leurs aspirations, et de l'autre un modèle qui prend la forme d'une sorte de Pôle emploi Jeunes.

Après les différents épisodes liés à la crise du Covid, les missions locales doivent continuer à être renforcées et soutenues par l'action publique pour continuer leur travail auprès de milliers de jeunes. Mais c'est également leur conception même qui devrait être repensée pour réaffirmer une vision globale de l'accompagnement et répondre aux défis de notre jeunesse ●



# LA CRISE SANITAIRE NE FAIT QUE METTRE EN EXERGUE LA CRISE PROFONDE DE L'HÔPITAL

**Chantal DESEYNE**

- ▶ Sénatrice LR d'Eure-et-Loir
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires sociales du Sénat
- ▶ Conseillère municipale de Dreux



**A**près d'âpres débats, le projet de loi sur la gestion de la crise sanitaire instaurant le passe vaccinal a été adopté au Sénat au mois de janvier dernier. Ce passe vaccinal n'avait pas seulement pour vocation de circonscrire la propagation du virus mais aussi de limiter les risques de développement des formes graves de la maladie, contribuant ainsi à réduire la pression exercée sur le système de soins. Je rappelle que nous étions alors à l'amorce d'une cinquième vague du variant Delta qui s'annonçait particulièrement violente avec un virus très transmissible.

Sur le terrain, la vaccination se révélait efficace, mais la réponse immunitaire apportée s'estompait avec le temps, nécessitant une dose de rappel. L'objectif final était de permettre aux capacités hospitalières de prendre en charge les patients covid sans pour autant compromettre les chances de patients atteints d'autres pathologies.

Lors de l'examen du projet de loi, le Sénat n'est pas parvenu à mettre en place un système de péremption du passe, en le limitant selon le niveau de l'épidémie. C'est pourquoi, à la demande

du groupe LR du Sénat, la Haute assemblée a adopté le principe d'une commission d'enquête pour examiner « l'adéquation du passe vaccinal à l'évolution de l'épidémie de covid-19 ».

Il est ressorti de nos travaux d'enquête que le passe vaccinal n'a pas rempli pleinement son objectif de favoriser la primovaccination, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Les démarches « d'aller vers » visant à inciter les personnes plus vulnérables à la vaccination n'ont pas suffisamment porté leurs fruits.

Toutefois, au 2 juin 2022, 53,5 millions de Français sont complètement vaccinés contre le Covid.

Quel aurait été le nombre de morts du Covid sans les vaccins ? Je rappelle que près de 130 000 Français sont morts du Covid dans l'Hexagone.

## « La crise du Covid a été révélatrice des difficultés de l'hôpital en termes de moyens, d'organisation et de personnels »

D'autre part, malgré les mesures prises pour limiter la pandémie, la crise sanitaire a eu un impact indéniable sur l'hôpital et la prise en charge des patients avec de nombreuses déprogrammations. La pandémie a également perturbé le dépistage des patients.

Au début de l'année, en sus des plans blancs activés pour que les hôpitaux puissent absorber l'afflux de patients présentant des formes sévères, ils ont également dû faire face à une forte augmentation des absences chez les soignants en raison de la vague Omicron.

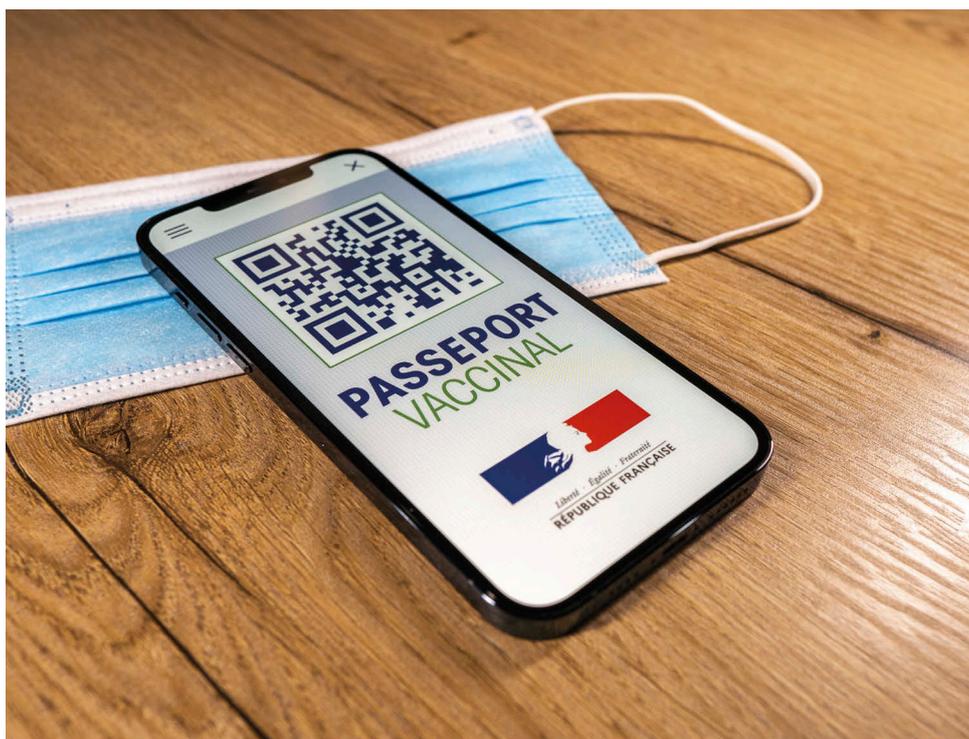
Ainsi la pandémie a été un facteur d'aggravation de la crise du

personnel qui date d'une vingtaine d'années. La crise du Covid a été révélatrice des difficultés de l'hôpital en termes de moyens, d'organisation et de personnels.

Le président Emmanuel Macron vient seulement d'annoncer une « mission d'urgence » d'un mois pour diagnostiquer la crise des services d'urgences à l'hôpital et proposer des pistes pour y répondre.

Cette radioscopie des difficultés « territoire par territoire », « hôpital par hôpital », doit permettre de « bâtir des solutions très concrètes ».

Mais à quoi bon lancer un nouveau rapport sur la situation des urgences hospitalières ? Le Sénat a déjà longuement travaillé sur les difficultés de l'hôpital public, les diagnostics sont établis et nous avons formulé un certain nombre de propositions que le gouvernement aurait pu mettre en œuvre sans attendre. ●



# LA CRISE SANITAIRE : UN IMPACT RÉEL SUR LA SANTÉ MENTALE DES FRANÇAIS

**Victoire JASMIN**

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de la Guadeloupe
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Conseillère municipale de Morne-à-l'Eau



**L**a crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée, conséquente à la pandémie de Covid-19, a bouleversé nos vies, accentué et mis en évidence des pathologies mentales. Les confinements à répétition, les mesures restrictives (fermeture des écoles, couvre-feu, mesures de distanciation sociale...) ont joué un rôle de catalyseur des problèmes de santé mentale.

Aujourd'hui, en France, près de 3 millions de personnes souffrent de troubles psychiatriques sévères. La santé mentale est devenue un enjeu majeur de santé publique. Nous devons réagir très vite compte tenu des effets dévastateurs sur nos modes de vie. Considéré comme « le parent pauvre » de la médecine, la psychiatrie souffrait bien avant la pandémie, d'un manque de moyens. Pour ce qui concerne mon territoire la Guadeloupe, en décembre 2017, j'alertais le gouvernement sur les difficultés de prise en charge des patients (question écrite n°02583, du 21.12.2017).

Les assises de la psychiatrie, qui se sont tenues très peu de temps après, n'ont pas pour autant eu les effets escomptés, sur l'amélioration des conditions d'exercice et de prise en charge. De même, le Ségur de la santé fut une nouvelle occasion manquée, de mettre en exergue les problématiques liées à la santé mentale et de définir un véritable plan d'action. Le plan « ma Santé 2022, investir pour l'hôpital » fut également une profonde déception pour la psychiatrie.

C'est véritablement, les rapports successifs, « L'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'Etat et les collectivités », dont j'étais membre, puis « Les effets de l'épidémie de Covid-19 sur la santé mentale », parus en juillet et décembre 2021, dont j'étais co-rapporteuse, avec le Sénateur Jean Sol, qui ont décrit de manière édifiante la nette augmentation des troubles psychiatriques. Les annonces quotidiennes relatives à la progression du virus ont confronté massivement la population à la mort et certains publics appellent à une vigilance particulière.

Chez les étudiants, les phénomènes observés dits de désocialisation engendrés par des privations familiales, sociales et matérielles ont concouru à l'augmentation des troubles mentaux, dépressifs. Ils sont pour la plupart du temps associés à des symptômes d'anxiété : du sommeil, du stress. Ces troubles ont également été observés chez les jeunes en précarité et les personnes victimes des fléaux sociaux.

Les enfants, désignés comme vecteurs de contagion, surtout pour les personnes âgées, ont aussi subi une forte stigmatisation. Les liens familiaux ont été rudement mis à l'épreuve laissant place à de nombreuses situations d'isolement.

Les femmes ont aussi été lourdement fragilisées sur le plan psychologique : majoritaires dans les professions de santé et du médico-social, elles étaient en première ligne pour lutter contre la pandémie, dans les familles monoparentales, elles ont supporté la charge du foyer et des enfants, les statistiques sur les violences intrafamiliales, en hausse sur la période, ont démontré que les confinements successifs les ont rendues beaucoup plus vulnérables.

**« Les annonces quotidiennes relatives à la progression du virus ont confronté massivement la population à la mort »**

Consciente de l'importance des effets de la Covid-19 sur les territoires ultramarins, j'ai organisé au printemps la « Journée internationale des droits de la Femme : Impacts psychologiques et prise en charge des effets de la pandémie ». Avec une équipe de professionnels de santé engagés et des associations, nous avons



dressé l'état des lieux de la psychiatrie en Guadeloupe, et présenté les dispositifs existant pour une prise en charge de qualité.

Aujourd'hui, il est urgent de renforcer l'offre de soins à destination de l'ensemble de la population de manière équitable sur tout le territoire. J'attends de nos gouvernants les moyens humains et matériels pour nous permettre de soigner réellement les usagers. ●

# PLATEFORME POUR LES MALADES CHRONIQUES DE LA COVID-19 : METTRE FIN À L'ERRANCE MÉDICALE

**Colette MÉLOT**

- ▶ Sénatrice Les Indépendants- République et territoires de Seine-et-Marne
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociale
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires européennes



**Q**u'il s'agisse d'une forme bénigne ou d'une forme grave, la Covid-19 peut avoir des conséquences à plus ou moins long terme sur l'organisme. La création d'une plateforme de référencement et de prise en charge des malades est une réponse à l'errance médicale de ces patients. Variant après variant, la lutte contre la Covid s'est apparentée à une course d'endurance qui nous a éprouvés. Aujourd'hui, une immunité de la population suffisamment large permet d'éviter des vagues d'une amplitude majeure. Il n'en reste pas moins que des malades vivent un calvaire qui s'éternise bien au-delà de la période d'activité du virus. Ces patients souffrent de ce qu'on a désormais coutume d'appeler le « Covid long ».

Il est compliqué d'avoir une estimation précise des formes persistantes, mais, on peut considérer que 25 %, environ, des personnes infectées ont présenté ou présentent des symptômes persistants de

Elles peuvent créer des handicaps lourds au quotidien, voire des incapacités à exercer un métier. Très clairement, elles peuvent briser des vies. On estime entre 70 000 et 100 000 personnes, qui pourraient exiger une prise en charge particulière. Ce constat révèle l'urgence de développer des programmes pour mieux promouvoir et soutenir la convalescence après une affection aiguë.

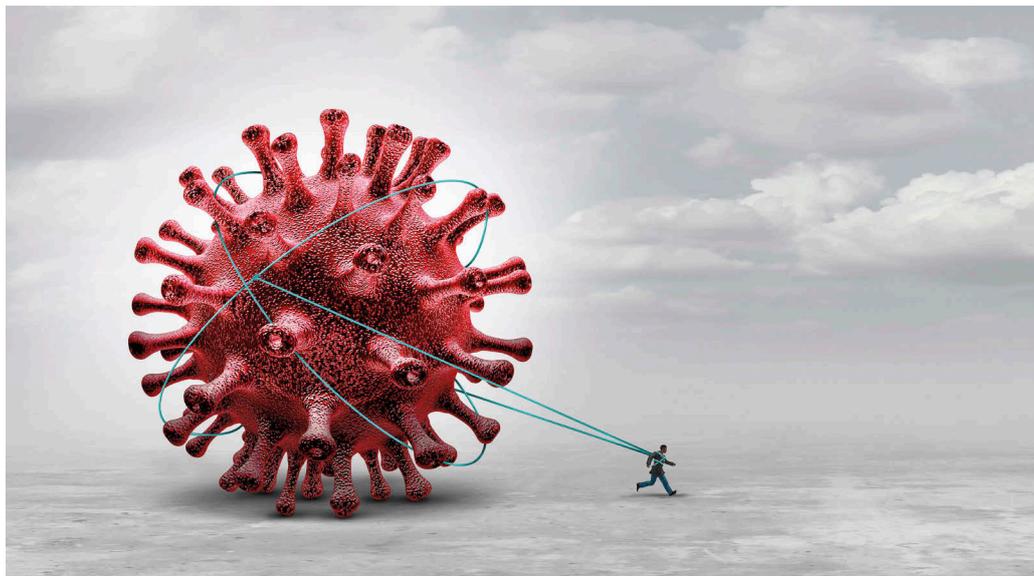
## Un nouveau défi de santé publique

Si plusieurs unités ont été mises en place, il paraît surtout nécessaire de proposer un dispositif de dimension nationale qui permette de coordonner les actions locales, d'améliorer les parcours de soins, d'éviter les pertes de chance, d'avoir une meilleure visibilité et

**« Il est compliqué d'avoir une estimation précise des formes persistantes, mais, on peut considérer que 25 %, environ, des personnes infectées ont présenté ou présentent des symptômes persistants de type Covid long »**

une forme de stratégie globale, afin de rompre l'isolement des malades : ils ont besoin d'être reconnus et accompagnés. Le texte, à l'initiative du député Michel Zumkeller et voté cette année, a le mérite de poser le sujet de la prise en charge de ces pathologies nouvelles et de mieux accompagner les personnes touchées par la Covid-19.

Une plateforme de suivi est désormais active. Déclinée sous tous les supports, site Web et appli mobile, elle permet à tous les patients de se faire référencer. Après traitement des déclarations, ils sont pris en charge soit par leur médecin traitant dans le cadre d'un protocole déterminé, soit dans une unité de soins post-Covid en cas de pathologies plus lourdes. Toutefois, le décalage entre



type Covid long. Les séquelles semblent parfois anecdotiques (par exemple, la perception d'une saveur ou d'une odeur qui a changé). Mais elles agissent comme de tristes Madeleines de Proust, qui régulièrement nous rappellent à cette épreuve. Dans certains cas, ces séquelles s'avèrent beaucoup plus graves : épuisement physique, perte totale d'odorat, troubles de la mémoire, complications cardiovasculaires, pulmonaires, rénales et neurologiques.

le dépôt du texte en 2020 et son examen au Parlement, auquel il faut ajouter l'urgence de l'installation du dispositif pour faire face à de réelles situations de détresse, nous a privés de précisions qui s'avéraient pourtant nécessaires. Certaines améliorations auraient permis d'accroître la portée opérationnelle du texte. Malgré tout, il permet une meilleure prise en charge et une reconnaissance cohérente dans l'organisation du système de soins. ●

# TRIBUNES

## TRANSPORT AÉRIEN : REDÉCOLLAGE EN COURS, AVANT UN RETOUR À LA NORMALE EN 2024 ?

**T**out particulièrement impacté par la crise Covid, en raison des restrictions de déplacement partout dans le monde, le transport aérien n'a pas retrouvé son niveau de trafic d'avant la crise. Et la reprise pourrait bien être affectée par le contexte inflationniste que l'on connaît actuellement ! Sans parler des pénuries de personnels dans les aéroports et les tensions que cela génère... Selon les données de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), les prix des billets d'avion, en avril, avaient déjà – au départ de France, et toutes destinations confondues - augmenté de 10 % depuis le début de l'année, en raison notamment de la flambée du kérosène.



Pour ce qui est du retour à la normale, les dernières prévisions tablent sur un rattrapage au plus tôt en 2023, voire 2024. Alors qu'avant la crise, le gestionnaire européen du trafic Eurocontrol prévoyait une hausse de la circulation aérienne de 53%, et 16,2 millions de vols, d'ici 2040, il estime désormais que ce niveau sera atteint en 2050. Soit avec dix ans de retard ! Quelles seront en outre les répercussions de l'objectif de neutralité carbone d'ici-là ? La politique de décarbonation de l'aviation qui va devoir s'imposer et surtout s'accélérer pourrait bien aussi altérer ces prévisions de croissance.

Les compagnies aériennes, affectées durablement par cette crise historique, commencent tout de même à renouer avec les bénéficiaires. Et, dans ce contexte bousculé, il semblerait que la compagnie franco-néerlandaise Air France-KLM ne soit pas des plus mal placées. Son offre est restée supérieure à ses concurrentes européennes, ce qui lui permet de grignoter quelques parts de marché. Malgré la crise, elle a en outre passé l'an dernier une commande, à plusieurs milliards d'euros, d'une centaine d'Airbus nouvelle génération (des A320 et A321). Le renouvellement de sa flotte moyen-courrier lui permet ainsi de disposer d'appareils plus économes, ce qui est tout particulièrement intéressant face à la hausse des prix de carburant en ce moment.

**Stéphanie Fontaine**

# TRANSPORT AÉRIEN : REDÉCOLLAGE EN COURS ?

**Dominique RIQUET**

- ▶ Député français au Parlement européen
- ▶ Vice-président du groupe Renew Europe
- ▶ Membre de la commission des transports et du tourisme



**D**éjà confronté au défi de sa transition écologique, le transport aérien a été durement frappé depuis 2019 par la crise sanitaire. Si les projections pour cet été annoncent une reprise du trafic, les compagnies aériennes, traditionnellement habituées à une croissance régulière de la demande, ont accusé le coup.

La contraction des ressources humaines qui a fait suite à l'arrêt quasi total du transport aérien est aujourd'hui une difficulté supplémentaire en situation de reprise. Les scènes de chaos dans les aéroports d'Amsterdam-Schiphol et de Dublin sont évocatrices du climat de désorganisation qui règne là où le faible niveau de protection sociale a entraîné des départs massifs de salariés au cours des deux dernières années. Les modèles de protection plus exigeants de structures françaises telles qu'Aéroports de Paris ou Air France font aujourd'hui la démonstration de leur pertinence, et permettent d'aborder la saison estivale avec davantage de sérénité.

C'est dans ce contexte difficile que la filière doit opérer sa transition vers une aviation plus respectueuse de l'environnement. L'Union européenne est le cadre adapté pour définir les règles qui amèneront à la décarbonation du transport aérien qui est prévue par le Green Deal. Trois textes concernent particulièrement le transport aérien : la directive taxation de l'énergie, le règlement sur les carburants durables d'aviation et la réforme du marché de carbone. Le 8 juin, les députés européens ont acté la disparition anticipée des quotas gratuits et l'inclusion des vols internationaux au départ de l'Union dans le marché de carbone. Jusqu'ici, les compagnies ne devaient payer le prix du carbone que pour les vols intra-communautaires, notamment compte tenu des réticences de nos partenaires internationaux à appliquer le droit européen hors du territoire.

**« L'Union européenne est le cadre adapté pour définir les règles qui amèneront à la décarbonation du transport aérien qui est prévue par le Green Deal »**

Assurément, le catalyseur le plus puissant de la transition sera technologique. Le secteur aéronautique, qui est l'un des fleurons industriels européens, a pris le sujet à bras le corps et mène une

politique active en matière de recherche et de développement sur l'efficacité des moteurs et l'avion à hydrogène. Le chemin est encore long : les prévisions les plus optimistes évoquent l'arrivée sur le marché d'aéronefs à hydrogène en 2035, et ils n'auront ni l'autonomie suffisante pour réaliser des vols long courrier, ni la capacité des appareils de ligne actuels. Pour l'instant, les carburants durables d'aviation constituent une première étape pour atténuer le bilan carbone des vols. En 2022, un Airbus A380 a pu voler pour la première fois au kérosène conventionnel pendant trois heures. Cette solution restera toutefois limitée compte tenu de la forte concurrence dans l'accès aux carburants durables qui souffrent de l'insuffisance des matières premières.

Les leviers d'actions pour la décarbonation du secteur aérien existent. Qu'ils soient de nature réglementaire ou technologique, ils partagent une caractéristique commune : un impact fort sur les coûts d'exploitation et donc sur les prix des billets d'avion. Alors que les trente dernières années ont été celles de la démocratisation du transport aérien, cela pose inévitablement la question de son accessibilité pour le plus grand nombre. Les gilets jaunes ont quitté les ronds-points : ne traçons pas leur route vers les aéroports en n'intégrant pas cette question dans le débat public. ●





# L'AVIATION EN PLEIN JET LAG

**Leila CHAIBI**

- ▶ Députée française au Parlement européen
- ▶ Membre du groupe GUE/NGL
- ▶ Membre de la commission Transports et tourisme



**U**n impératif climatique, et une exigence sociale. Ce sont les deux jalons qui doivent guider notre action pour l'avenir du transport aérien. L'impératif, c'est le climat et, plus précisément, l'empreinte carbone du transport aérien. Malgré le trou d'air dû à la pandémie de Covid-19, l'aviation est responsable d'environ 3 % des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, si on prend en compte le forçage radiatif (l'effet de serre créé notamment par les traînées de condensation des avions) les études scientifiques convergent pour dire que l'impact du transport aérien sur le climat serait, au minimum, deux fois plus important. Un impact en augmentation au vu des prévisions de croissance du trafic.

Alors que les rapports du GIEC s'accumulent et que les conséquences du dérèglement climatique apparaissent chaque fois plus catastrophiques, ne pas prendre pleinement en compte la responsabilité de l'aviation est criminel. L'aviation apparaît en total décalage, en plein jet lag avec les exigences environnementales attendues. Essayant de détourner l'attention du problème principal, certains présentent les avancées technologiques comme le remède miracle. Mais c'est une chimère : les prévisions les plus optimistes tablent sur les premiers vols commerciaux à bord

d'avions électriques en 2030. Et encore, cela ne concernerait que quelques avions et la faisabilité est incertaine. Dit autrement : ce n'est une option ni globale, ni sérieuse.

L'analyse détaillée de l'empreinte carbone de l'aviation révèle que les émissions sont causées par une toute petite minorité de voyageurs : en France, la moitié des déplacements en avion est effectuée par 2 % des voyageurs et un vol sur dix qui décolle est un jet privé. Les inégalités déjà présentes dans la société sont donc exacerbées en matière d'empreinte carbone.

Dès lors, pour le bien du plus grand nombre et pour la planète, ce n'est pas une croissance folle du nombre d'avions dans notre ciel que l'on doit viser, mais bel et bien une décroissance ordonnée et planifiée du trafic aérien. C'est d'ailleurs le message implacable de jeunes ingénieurs de Supaéro, qui, forts de leur formation dans l'aéronautique, ont le courage d'affirmer qu'il faut radicalement changer de cap.

Ceci étant dit, pour qu'il soit juste, l'impératif climatique doit nécessairement être conjugué à l'exigence sociale. La réduction du trafic aérien aura un impact important sur les emplois dans le secteur aéronautique. Dans la plupart des cas, ces emplois sont aujourd'hui soumis à des décisions politiques et économiques sans concertation avec les salariés. Or, le savoir-faire unique des salariés est une opportunité incroyable pour préparer la reconversion du secteur de l'aérien. Pour ce faire, la création d'un pôle public autour d'Air France et d'Aéroports de Paris devra constituer un outil central pour opérer la transition planifiée du secteur aérien.

En parallèle, des mécanismes de garantie de l'emploi doivent être mis en place afin de faire en sorte que les employés du secteur puissent pleinement continuer à bénéficier de leurs droits acquis pendant les potentielles reconversions professionnelles. En effet, plus la transition sera juste, plus elle sera solide et partagée. En résumé : pour le transport aérien, l'exigence de justice sociale est la condition essentielle au respect de l'impératif climatique. ●

**« Essayant de détourner l'attention du problème principal, certains présentent les avancées technologiques comme le remède miracle. Mais c'est une chimère »**



© European Union 2019 - Source EP

# ENTRE DÉCARBONATION ET DÉSENCLAVEMENT, LES DÉFIS DE L'AÉRIEN SONT MULTIPLES

**Philippe TABAROT**

- ▶ Sénateur LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France
- ▶ Membre du conseil d'orientation des infrastructures



**S'**envoler vers de nouveaux horizons, pallier la crise sanitaire, impact climatique... Le transport aérien fait face à plusieurs défis, alors qu'il subit le pire choc de son histoire, et il a l'impression qu'on ne prend pas assez en considération ses efforts de réduction des émissions et de consommation

de carburant par passager transporté. Décarbonation et désenclavement sont les deux maître-mots qui ont guidé mes travaux au Sénat lors de l'examen de la loi Climat.

Je suis favorable à toutes les formes de décarbonation de l'aérien : renouvellement de la flotte, opérations au sol, « trajectoires vertes », biokérosène, soutien de notre fleuron industriel qui va proposer des avions à hydrogène. Nous avons au Sénat adopté des amendements dans ce sens. En complément, nous avons posé le socle législatif de l'efficacité des programmes de compensation pour séquestrer le CO<sub>2</sub> et encourager leur localisation dans l'Union européenne. Le réalisme nous a également conduits à prévenir les risques de double compensation mis à la charge de nos compagnies aériennes.

La tentation de freiner brutalement l'aérien dans notre seul pays s'est manifestée de manière édifiante avec des propositions aux considérables effets pervers dont une « fuite du carbone » au-delà de nos frontières. En annihilant les capacités financières du secteur français, on crée du désespoir social ainsi que territorial,

**« Notre industrie aéronautique a ici un rôle fondamental à jouer pour proposer au monde entier des solutions aériennes décarbonées »**

sans rendre service à la planète. Notre industrie aéronautique a ici un rôle fondamental à jouer pour proposer au monde entier des solutions aériennes décarbonées. Dans le sens de la modération, nous avons cependant adopté un dispositif anti-dumping pour encourager les négociations européennes sur un prix plancher des billets d'avion.

Comme tous les autres secteurs, l'aviation qui représentait 6 % des émissions françaises avant crise devra contribuer à l'objectif de neutralité carbone pour 2050. Nos fleurons industriels, leaders mondiaux du secteur, déploient d'ores et déjà des investissements importants pour moderniser les flottes d'avions. Des réductions d'émission, plus marginales, peuvent aussi être obtenues par une meilleure régulation aérienne. Ces progrès technologiques ne sont toutefois pas suffisants.

Dans l'attente du développement d'un avion à hydrogène qui pourrait être une solution en 2035, il faut une politique plus volontariste au niveau européen d'augmentation de l'utilisation des agrocarburants durables puis des carburants synthétiques nécessitant des besoins importants d'électricité, dépendant de son corollaire, une production nucléaire conséquente.



Concernant les liaisons aériennes intérieures, j'ai refusé d'aller au-delà de la loi Climat-Résilience. Notre vocation au Sénat est également de rappeler la nécessité du désenclavement de nos territoires. Nous avons souhaité insuffler des avancées ou des précisions pour préserver les lignes d'aménagement du territoire. Nous avons ainsi proposé d'associer les collectivités locales aux décisions aéroportuaires et de réaménagement du trafic.

Certains territoires ont besoin de ces dessertes et je considère qu'il nous faut trouver une voie de transition vers une décarbonation de l'aérien et vers une évolution progressive des modes de déplacement, sans être dans l'écologie punitive, sachant qu'il est également important de ne pas nous affaiblir unilatéralement sur un secteur qui doit être régulé à minima au niveau européen. Le secteur aérien a un avenir et nous devons rester une grande nation de l'aéronautique, en intégrant le réalisme et la durabilité pour accomplir sa transformation. ●

# NUISANCES AÉRIENNES : UN IMPOSSIBLE ÉQUILIBRE ?

**Jean-Raymond HUGONET**

- ▶ Sénateur LR de l'Essonne
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Conseiller municipal de Limours



**E**lu en Essonne depuis plus de vingt ans sur un territoire fortement impacté par le trafic aérien de l'aéroport de Paris-Orly, la lutte contre la pollution sonore a toujours constitué un enjeu de premier plan. Mais un épisode vécu lors de la première réunion publique, que j'organisais sur ce thème en tant que maire de Limours, m'a amené à élargir mon champ de réflexion pour ne pas tomber dans une forme de clientélisme qui nuit tant à l'action publique.

Après une intervention particulièrement véhémente d'un ingénieur retraité, responsable associatif très impliqué et fustigeant le transport aérien, un jeune père de famille lui avait vertement répondu en lui signifiant que la plateforme aéroportuaire faisait vivre sa famille puisqu'il y était employé comme mécanicien. Lorsqu'il avait ajouté, qu'accessoirement, bon nombre d'habitants qui se plaignaient des nuisances sonores étaient les mêmes qui étaient heureux de partir en vacances depuis Orly sans avoir à franchir le parcours du combattant pour parvenir jusqu'à Charles-de-Gaulle, ils avaient failli en venir aux mains !

Le sujet des nuisances aériennes commande donc d'agir avec discernement afin de concilier à la fois les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Nous sommes bien là au cœur d'un développement durable. L'apport économique majeur et indispensable de la plateforme, pour l'ensemble d'un bassin de

vie, doit pouvoir être compatible avec le respect du cadre de vie, de l'environnement, de la santé et de la sécurité de ces mêmes populations riveraines.

C'est précisément là que l'Etat doit être un interlocuteur fiable et de confiance. Or, ce n'est malheureusement pas le cas depuis de très nombreuses années et ce, quelles que soient les majorités en place.

Un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) vient d'être adopté par l'arrêté préfectoral du 17 mars 2022, conformément aux exigences de la troisième échéance de la directive européenne 2002/49/CE, qui prévoit que les aéroports supportant un trafic annuel de plus de 50 000 mouvements publient ces documents tous les 5 ans. Il a été signé par les préfets des quatre

**« Oui, la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly est absolument indispensable à l'activité économique et à la vie de la région Ile-de-France. Mais pour autant, on ne peut balayer d'un revers de main les revendications de plus d'1,9 million d'habitants répartis dans 251 communes qui sont chaque jour survolés à moins de 3 000 mètres d'altitude »**

départements concernés. Ce plan ne reprend malheureusement aucune des revendications exprimées par les riverains qu'il s'agisse du respect du plafonnement à 200 000 mouvements annuels ou du couvre-feu quotidien de huit heures consécutives.

Multiplier les consultations citoyennes en faisant fi des demandes déjà exprimées devient insupportable et dénote une forme de mépris envers ceux qui s'expriment. On ne peut plus raisonner en « silo » sans tenir compte des enjeux respectifs.

Oui, la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly est absolument indispensable à l'activité économique et à la vie de la région Ile-de-France. Mais pour autant, on ne peut balayer d'un revers de main les revendications de plus d'1,9 million d'habitants répartis dans 251 communes qui sont chaque jour survolés à moins de 3 000 mètres d'altitude. Ce sont plus de 439 000 personnes qui subissent quotidiennement un niveau de bruit supérieur aux recommandations de l'OMS.

Oui, il s'agit bien maintenant d'un véritable sujet de santé publique et plus personne ne peut le nier.

Les importantes améliorations techniques apportées aux avions ou aux procédures aériennes sont autant de sources d'espoir mais qui ne peuvent constituer, à elles seules, une réponse suffisante. ●



# MISMISSIONS NOINATIONS FLECTIONS



## Sommaire

- 34 Présidence de la République, Gouvernement
- 45 Parlement
- 50 Corps d'État
- 51 Conseils régionaux et départementaux, communes et préfectures
- 54 Autres Mouvements

# LA NUIT AUX INVALIDES

UNE CRÉATION DE BRUNO SEILLIER

LE SHOW MONUMENTAL DE L'ÉTÉ  
REVIENT À PARIS POUR SA 10<sup>E</sup> ÉDITION !

# NAPOLÉON

*L'envol de l'Aigle*

DU 16 JUILLET  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022

Informations et réservations  
[www.lanuitauxinvalides.fr](http://www.lanuitauxinvalides.fr)

AMACLIO  
PRODUCTIONS

en  
partenariat  
avec

Musée  
de l'Armée  
Invalides

MINISTÈRE  
DES ARMÉES

INSTITUTION  
NATIONALE  
DES INVALIDES

Gouvernement  
de Paris

PLACE-MINUTE

Le Parisien

TF1

HISTOIRE

ESPACE

le Bonbon neo



**Un pays, plusieurs territoires,  
une même exigence :  
préserver l'environnement.**

En tant que partenaire privilégié pour les services à l'environnement, nous fournissons à nos clients une eau de qualité, adaptée à chaque usage, tout en préservant ce bien commun, et nous valorisons les eaux usées et les déchets pour les transformer en de nouvelles ressources.

Un engagement quotidien porté par les 35 000 collaborateurs de SUEZ.

